



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 AIX-LES-BAINS





SOMMAIRE

INTRODUCTION

TITRE I : LES ÉLÉMENTS RELATIFS AU ROB

- 1.Éléments de synthèse
- 2.Évolution du cadre comptable : mise en place du référentiel M57

TITRE II : ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

1. Le contexte international et national
2. Situation de la zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit lentement
3. France : la croissance est plus résiliente qu'attendu

TITRE III : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ENVISAGEES POUR 2024 ET LES ANNEES A VENIR

1. Les contraintes en matière d'élaboration budgétaire
2. Les composantes favorables en matière d'élaboration budgétaire de la Ville
3. Bilans de l'année 2023 et perspectives 2024

TITRE IV : DÉPENSES DE PERSONNEL

1. Introduction générale : contexte général, emplois de la Ville d'Aix-les-Bains
2. Evolution des effectifs - Tableau des effectifs
3. Evolution des effectifs permanents par catégorie hiérarchique
4. Pyramide des âges avec la répartition hommes femmes
5. Analyse sociologique de l'emploi territorial
6. Evolution de la masse salariale 2023 et perspectives 2024
7. Evolution des dépenses de personnel : budget principal et budget annexe parkings
8. La formation du personnel
9. La Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEEC)

TITRE V : GESTION DE LA DETTE

1. Synthèse - Contexte général en matière d'évolution des taux fin 2023
2. Evolution de l'encours de la dette consolidée et du Partenariat Public Privé
3. Ratio d'endettement de la Ville
4. Profil d'extinction de la dette sans nouvel emprunt
5. Profil d'extinction de la dette de l'emprunt relatif au Partenariat Public Privé
6. Répartition de la dette par type de risque et par prêteur

TITRE VI : LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DES BUDGETS ANNEXES

1. Budget annexe « activités touristiques »
2. Budget « parkings »



GLOSSAIRE

LDF :	Loi de Finances
PIB :	Produit Intérieur Brut
EPCI :	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
CA :	Communauté d'Agglomération
DGF :	Dotation Globale de Fonctionnement
DSU :	Dotation de Solidarité Urbaine
DNP :	Dotation Nationale de Péréquation
DSIL :	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
FDPTP :	Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle
DCRTP :	Dotation de la Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
VLC :	Valeur Locative Cadastreale
TH :	Taxe d'Habitation
TFPB :	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TFPNB :	Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties
CET :	Contribution Economique Territoriale
CFE :	Cotisation Foncière des Entreprises
FCTVA :	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FPIC :	Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales
TCCFE :	Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité
THRS :	Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

INTRODUCTION

Le **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes. Il facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

TITRE I: LES ÉLÉMENTS RELATIFS AU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1. Éléments de synthèse

Dispositions légales

Le Débat d'Orientations Budgétaires est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Il donne lieu à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Ce dernier comprend le bilan de l'année en matière d'exécution budgétaire, les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une Commune et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont elle est membre, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires précise également l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport précise également l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel et des rémunérations.

Le rapport doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante en vue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

2. Evolution du cadre comptable : mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57

Le référentiel comptable et budgétaire évolue.

La M57 est une nomenclature unique pour faciliter l'analyse et l'agrégation des comptes de toutes les collectivités locales par les services, les élus et les organismes tiers. A compter de 2024, le référentiel est généralisé dans toutes les collectivités de plus 3 500 habitants et la version développée de la nomenclature comptable s'applique.

Les objectifs de la nouvelle norme comptable sont de :

- Saisir, classer, enregistrer et contrôler les données des opérations budgétaires et comptables afin d'établir des comptes réguliers et sincères ;
- Présenter des états financiers reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de clôture de l'exercice ;
- Contribuer au calcul du coût des actions ou des services et l'évolution de la performance.

Pour la Ville d'Aix-les-Bains, deux budgets en M14 sont concernés par la nouvelle nomenclature : le Budget Principal de la Ville et le Budget du CCAS.

Le budget annexe des « parkings » et le budget annexe « activités touristiques » ne sont pas concernés par l'évolution en M57.

Ce qui ne change pas

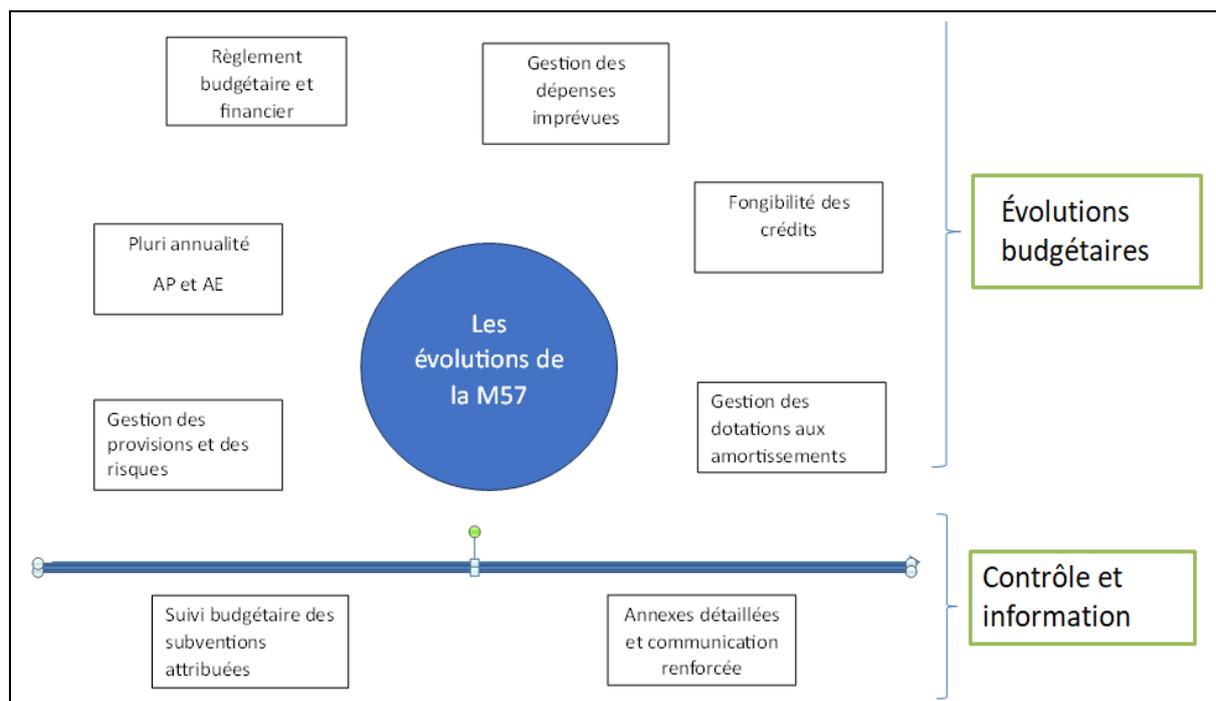
La M57 apporte une unification des comptes mais l'organisation administrative demeure :

- La séparation de l'Ordonnateur et du Comptable est respectée,
- Le budget comprend toujours deux sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement,
- La présentation croisée se fait par nature et fonction,
- Le budget est voté en équilibre,
- Le vote du budget peut se faire sur la base d'un vote par chapitre ou d'un vote par fonction, le vote par chapitre restant la norme pour bon nombre de collectivités. (Le vote par fonction étant peu utilisé par manque de lisibilité).

- Les mécanismes de lien entre les exercices comme la reprise des résultats et leur affectation restent identiques,
- Les opérations de cessions des éléments d'actifs sont enregistrées et donnent lieu à la constatation d'une plus-value ou moins-value ; c'est une différence et exception à la comptabilité privée, elle va subsister dans la comptabilité publique M57.

Ce qui change avec la M57

Les évolutions de la nomenclature budgétaire M57



La nomenclature évolue, elle est plus détaillée notamment pour les comptes de la classe 2. Exemple - article 2183 : matériel de bureau et matériel informatique subdivisé en plusieurs comptes : 21831 : matériel informatique scolaire et 21838 : autre matériel informatique.

La nomenclature supprime la notion de produits et de charges exceptionnels enregistrés jusque-là aux subdivisions des comptes 67 et 77.

Cette position est justifiée par le fait que pour les collectivités les dépenses et produits exceptionnels sont complexes à définir de manière objective.

Le passage à la M57 implique certaines obligations, comme la rédaction et l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la Ville d'Aix-les-Bains.

Il a été présenté et voté en séance du conseil municipal du 19 décembre 2023.

Il constitue une synthèse de l'ensemble des procédures budgétaires et financières mises en œuvre au sein de la collectivité. Il permet aux agents et aux élus de disposer d'un référentiel commun.

Le Règlement Budgétaire et Financier permet de définir

Les règles de rattachement des charges et des produits
Les biens amortissables et les durées d'amortissement
Les règles spécifiques de la collectivité à l'octroi de garanties d'emprunt
Les règles et dispositions applicables aux subventions et aides versées
Les règles relatives aux délégations de signature et aux circuits des flux financiers

Les Autorisations de Programme en investissement deviennent obligatoires

Lorsque la collectivité lance un programme pluriannuel portant sur des montants conséquents, la collectivité vote une Autorisation de Programme qui permet d'avoir une vision globale et prévisionnelle de l'opération. La Ville d'Aix-les-Bains a mis en place des autorisations de programme pour la première fois en 2023.

La fongibilité des crédits est possible sous conditions

La M57 ouvre droit à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Pour être réguliers, ces virements de crédits sont autorisés chaque année dans le cadre du vote du Budget.

En outre, le maire informe le conseil municipal des mouvements de crédits lors de la séance du conseil la plus proche.

Cette faculté permet de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant. Il est proposé d'adopter la fongibilité des crédits selon les conditions suivantes :

- Entre les chapitres 011, 65, 67 et 68 en fonctionnement dans la limite réglementaire de 7,5 % des crédits ouverts ;
- Entre les chapitres 20, 204, 21, 23 et ceux commençant par le préfixe 45 en investissement dans la limite réglementaire de 7,5 % des crédits ouverts.

En plus de l'exclusion des dépenses de personnel portées au chapitre 012, ces dispositions excluent de fait la possibilité de réaliser des virements, sans passage préalable au conseil municipal, des opérations relatives à la gestion de la dette.

En application du principe de prudence, le législateur renforce l'obligation de constater les risques inhérents aux garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie.

Gestion des provisions pour risques et charges

Dès le constat du risque de contentieux avec un tiers, la provision pour risques et charges est constituée sur la base d'éléments probants du risque avéré de non-recouvrement de la créance malgré la diligence du comptable. C'est une opération semi budgétaire.

Gestion des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

La nomenclature M57 prévoit que les amortissements sont réalisés selon la règle du prorata temporis (c'est une évolution par rapport à la M14). Cela signifie que le bien est amorti dès sa mise en service.

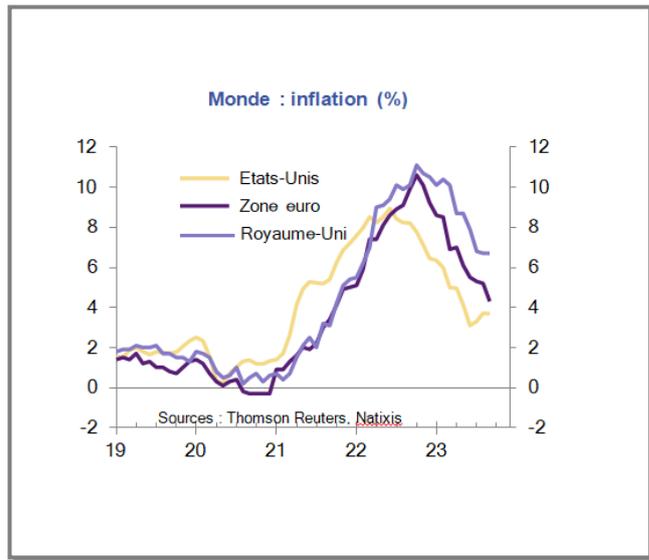
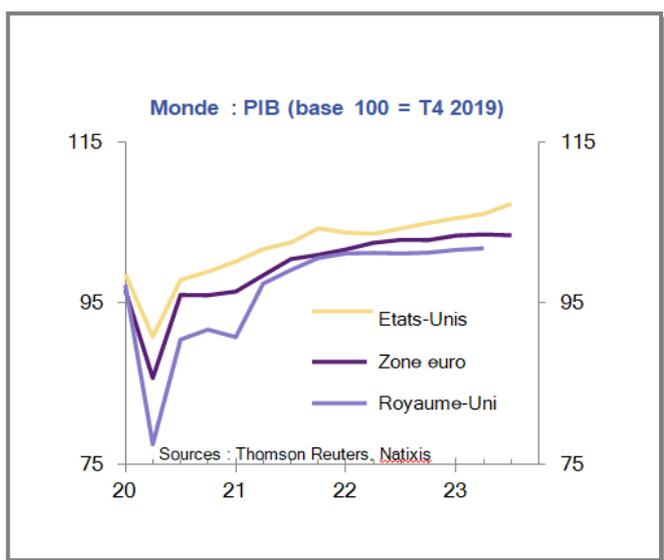
TITRE II : ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

1. Contexte international et national

Monde : une croissance modérée en 2023

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par le ralentissement de la croissance économique et par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire.

Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. En effet, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le 4^{ème} trimestre 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle.



Source : Caisse d'Épargne - novembre 2023

Après 10 variations successives, la Banque Centrale Européenne a marqué une pause dans son cycle de hausse des taux le 26 octobre 2023.

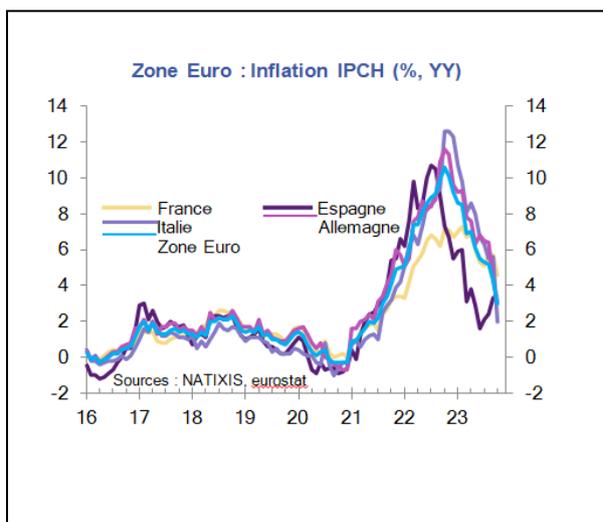
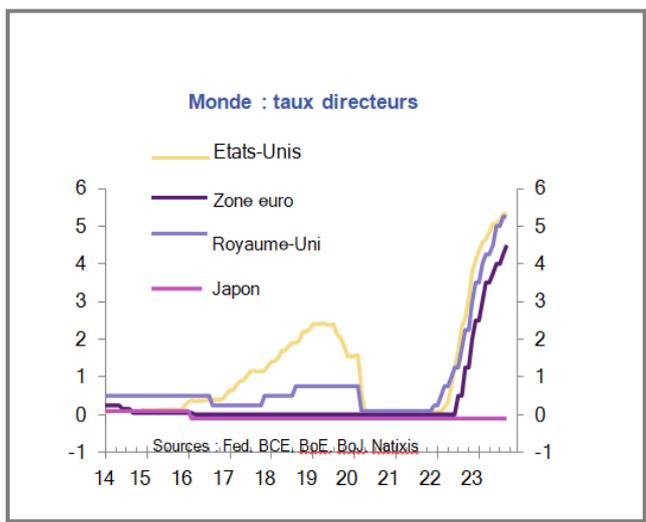
Même si la baisse a été amorcée dans certains pays émergents, pour l'instant un tel scénario n'est pas envisagé dans la Zone Euro.

2. Situation de la Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit lentement

L'inflation en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3% en septembre, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022. Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation reflue plus vite qu'anticipé, à 6,7% en septembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique, mais reste à des niveaux élevés.

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de relèvement des taux d'intérêts directeurs.

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale à 8% au T1-2023 puis à 6,2% au T2 après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022. La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre +5% au T3, +3,9% au T4 et 5,8% sur l'ensemble de l'année.



Source : Caisse d'Epargne - novembre 2023

3. France : la croissance est plus résiliente qu'attendu

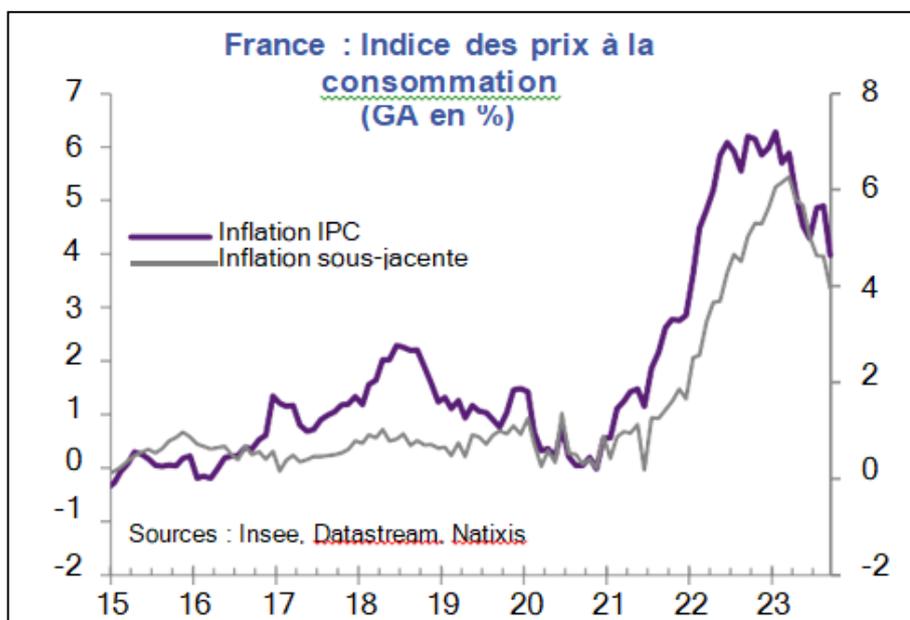
Après le rebond marqué de la croissance en 2021 par rapport à 2020 de + 6.8%, la croissance économique en 2022 reste modérée à +2,6%, l'année 2022 ayant été marquée par la forte accélération des prix de l'énergie et des carburants.

Au premier semestre de 2023, dans un contexte incertain, le PIB augmente de +0.5% et les perspectives sur l'année sont estimées à +1%.

a. Choc inflationniste en 2022 et 2023

En 2022, l'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. En 2023, la levée de la remise carburant et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1^{er} janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic global à +7,3% d'inflation sur un an en février 2023. Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. La moyenne de la hausse des prix sur l'année 2023 devrait être globalement de +4.5%.

Evolution de l'indice des prix à la consommation



Source : Caisse d'Epargne - novembre 2023

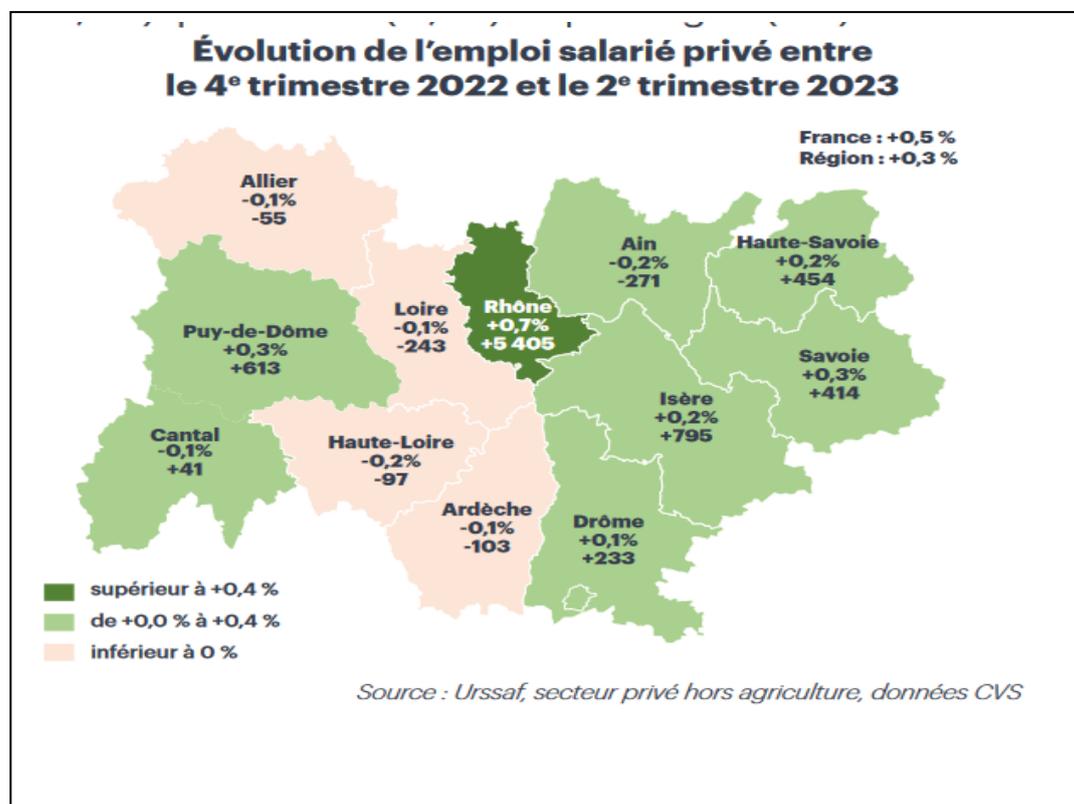
b. France et Département de la Savoie: les perspectives d'emploi restent favorables

La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5% après +3,9% en 2021) portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements dans toutes ses sous-composantes, plus marqués dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergement-restauration et des services aux ménages. En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un fléchissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage.

Au deuxième trimestre 2023, le taux de chômage a très légèrement augmenté à 7,2% de la population active, après 7,1% au premier trimestre.

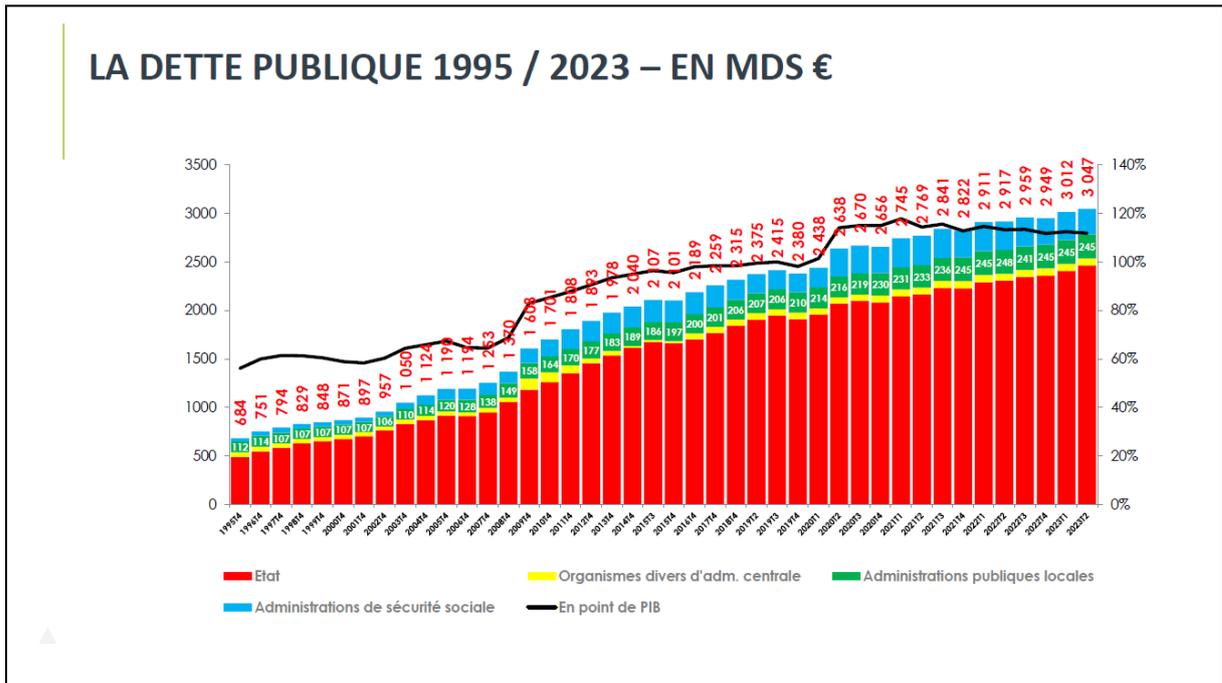
A horizon 2024, la baisse de la croissance économique et des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

En ce qui concerne le département de la Savoie, l'emploi salarié privé augmente de +0,3% entre décembre 2022 et juin 2023. Selon l'INSEE, le taux de chômage est de l'ordre de 5,3% pour le secteur chambérien, inférieur aux moyennes régionales et nationales.



c. France : un rétablissement des finances publiques qui se fait attendre

A la fin du deuxième trimestre 2023, la dette publique représentait 111,8% du PIB sachant que l'objectif de la loi de programmation 2023/2027 formalisait une stabilisation à 108%. Les critères de Maastricht ne sont plus respectés depuis de nombreuses années. Selon des critères vertueux fixés à l'échelle européenne, la dette publique ne devait pas dépasser 60% du PIB.

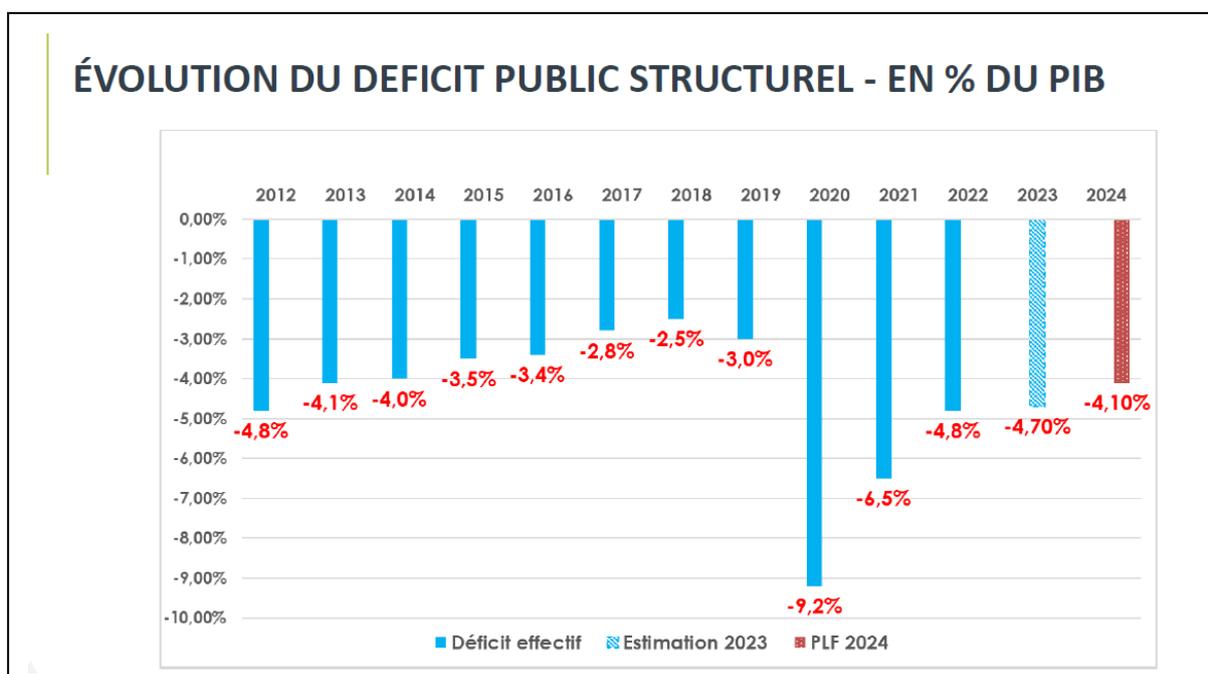


Source : Agence Alpine des Territoires - novembre 2023

Evolution du déficit public structurel en pourcentage du PIB

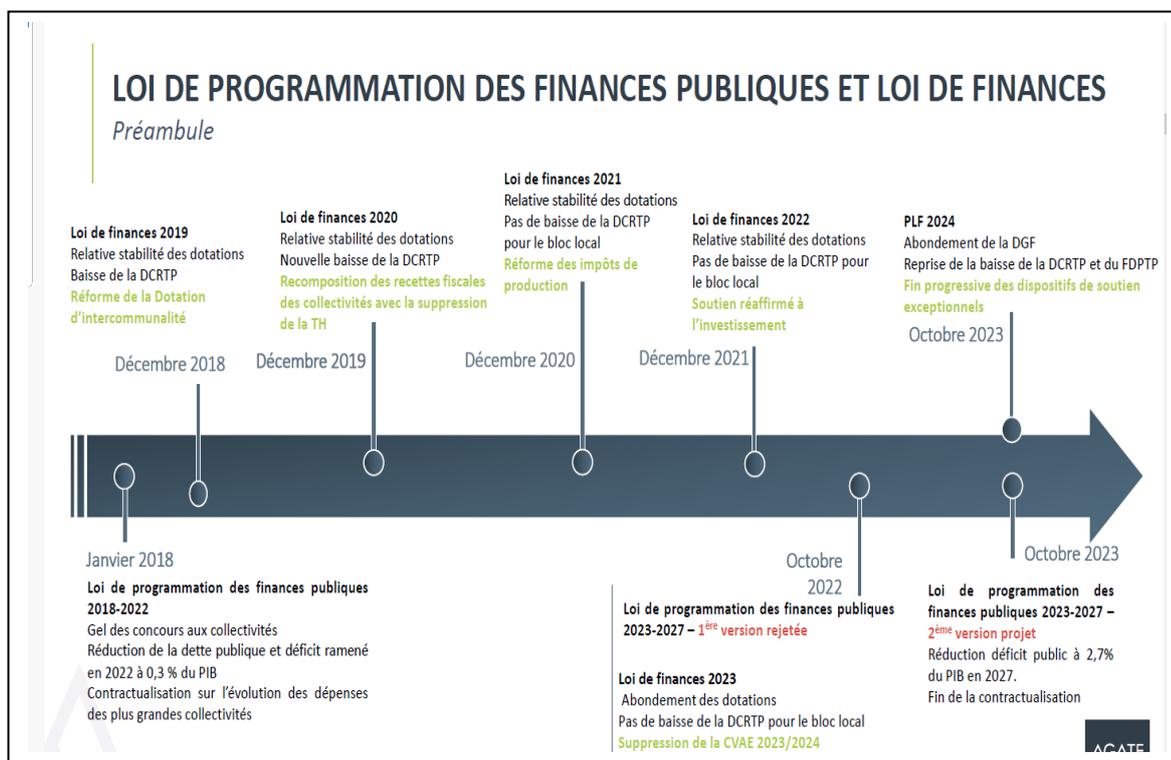
Le déficit public structurel évalué en pourcentage du PIB reste à un niveau élevé. En effet, il est estimé à - 4,7% en 2023 et le projet de Loi de Finances 2024 prévoyait un déficit qui s'améliore légèrement et se fixe à 4,10%.

D'après le Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024) présenté par le Gouvernement, le déficit et la dette publique devraient se rétablir graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaires et énergétiques devraient contribuer à la réduction du déficit public de - 4,9% en 2023 à - 4,4% du PIB en 2024.



Source : Agence Alpine des Territoires - novembre 2023

d. La nouvelle loi de programmation des finances publiques et Loi de Finances 2024



Source : Agence Alpine des Territoires - novembre 2023

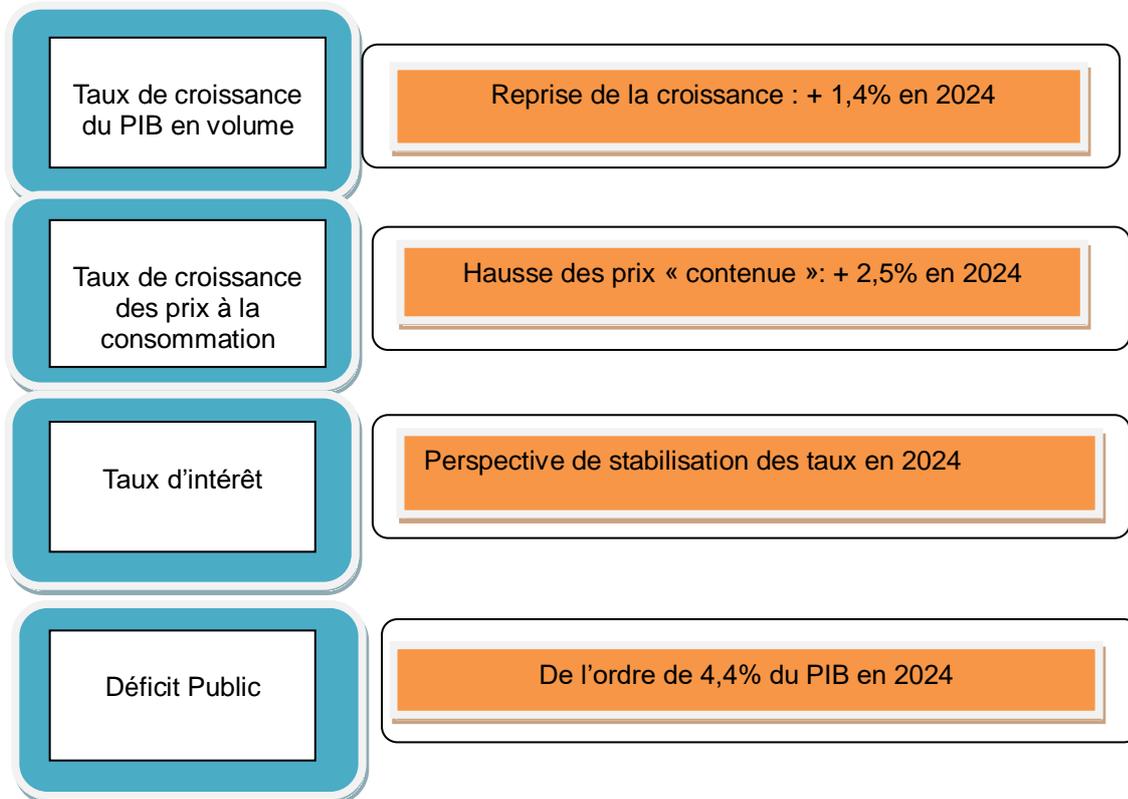
La Nouvelle Loi de Programmation 2023-2027 fixe la trajectoire à moyen terme pour les finances publiques : administration de sécurité sociale, les administrations publiques et les organismes divers d'administrations centrales.

Aussi dans ses grandes lignes, la Loi de Finances 2024 prévoit un abondement de la Dotation Globale de Fonctionnement et une reprise de la baisse des Dotations de Compensation de la Taxe Professionnelle.

A l'horizon 2027, l'objectif est de s'inscrire dans une réduction du déficit public à 2,7%.

e. La loi de Finances 2024

La Loi de Finances 2024 repose sur les hypothèses macro-économiques suivantes :



f. Principales évolutions pour 2024 pour le bloc communal

Sur les recettes

Les Dotations de Fonctionnement. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) augmente en 2024, elle est abondée de 320 millions d'euros principalement au bénéfice de la péréquation (Dotation de solidarité rurale et dotation de solidarité urbaine, que la Ville d'Aix-les-Bains ne perçoit plus depuis de très nombreuses années).

La fraction de TVA reversée aux collectivités au titre du FCTVA devrait augmenter en raison de la hausse des investissements et de l'élargissement de l'assiette des comptes éligibles : réintégration du compte 212 dans le FCTVA. Exemple pour la commune - plantations d'arbres et d'arbustes : 2121.

En ce qui concerne la Ville d'Aix-les-Bains, la DGF devrait au mieux rester stable en 2024.

Soutien à l'investissement local : en 2024, le fonds vert et les dotations comme la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) à laquelle la collectivité est éligible sont reconduits.

Compte tenu de la perspective prévisible au niveau du taux de croissance de l'inflation, la revalorisation des bases de la fiscalité directe sera de 3,9%. (Loi de Finances 2024).

TITRE III : LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ENVISAGÉES POUR 2024 ET LES ANNEES A VENIR

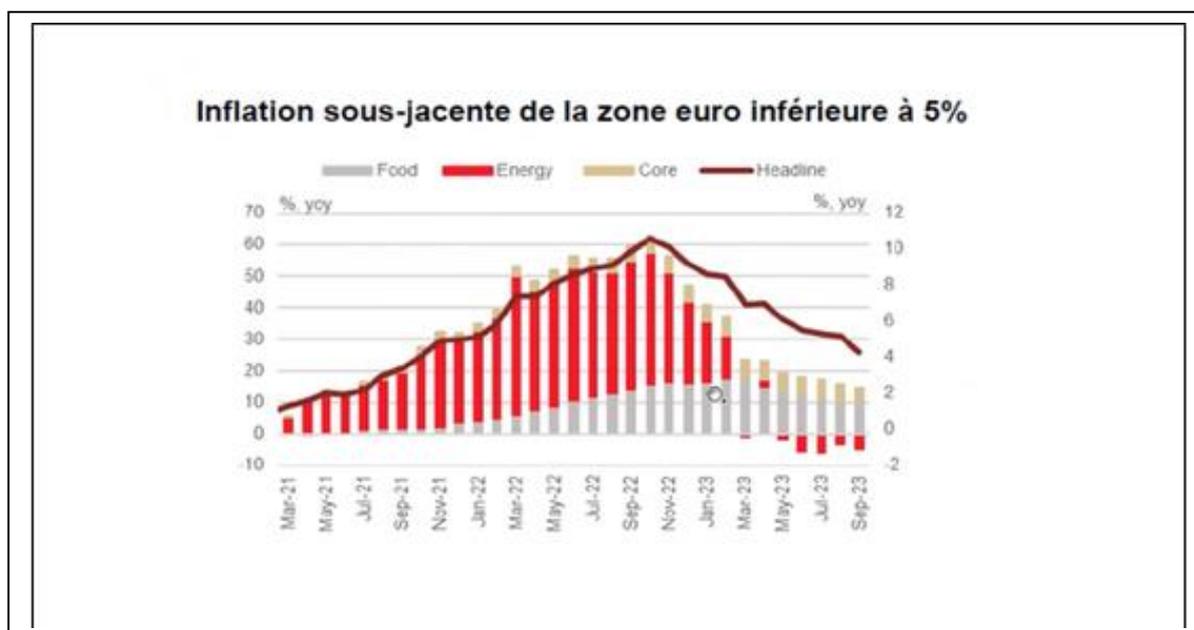
1. Les contraintes en matière d'élaboration budgétaire

a. Une inflation qui semble se maintenir à un niveau élevé

L'exécution du Budget Primitif 2023 a été fortement impactée par la hausse des prix qui perdure depuis 2022.

Au regard de l'imprévisibilité de cette tendance inflationniste continue, les dépenses de la Ville ont été revues à la hausse sur plusieurs postes budgétaires : les fluides (gaz et carburants), les prix des repas servis dans les restaurants scolaires et les centres de loisirs, les prix des transports, les répercussions des prix des matériaux sur les marchés de travaux ont impacté les coûts de la Ville.

Le marché de l'électricité, renouvelé en 2024 va enregistrer une hausse significative. Les prix ont été multipliés par deux depuis le précédent marché. Le surcoût prévisionnel est de l'ordre de 1 million d'euros sur le chapitre 011. Cela va peser durablement sur les années à venir car un retour aux prix de 2022 -2023 est illusoire.



Source : Société Générale - Salle des marchés - 11 décembre 2023

La part de l'énergie influence grandement le niveau général de l'inflation (en rouge : la part relative à la hausse des prix de l'énergie).

En ce qui concerne les charges salariales, plusieurs mesures prises au-delà du vote du budget en mars dernier, ont eu une incidence forte sur le chapitre 012 :

- Revalorisation généralisée du point d'indice de + 1,5 % au 1^{er} juillet 2023,
- Revalorisation des salaires les plus modestes : jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires au 1^{er} juillet 2023,
- Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) reconduite en 2023,
- Prise en charge par la Ville des abonnements transport revue à la hausse.

L'impact budgétaire va se poursuivre en 2024 avec notamment la hausse générale de 5 points d'indice pour l'ensemble des fonctionnaires.

Les mesures locales de revalorisation des salaires des agents ont et continueront à impacter les budgets 2024 et suivants.

Le Maire considérant que les agents sont une richesse pour la Commune, qui est une Collectivité de proximité au service de la population a décidé de soutenir le pouvoir d'achat des agents pour compenser le choc inflationniste.

b. La fiscalité des communes situées en « zone tendue »

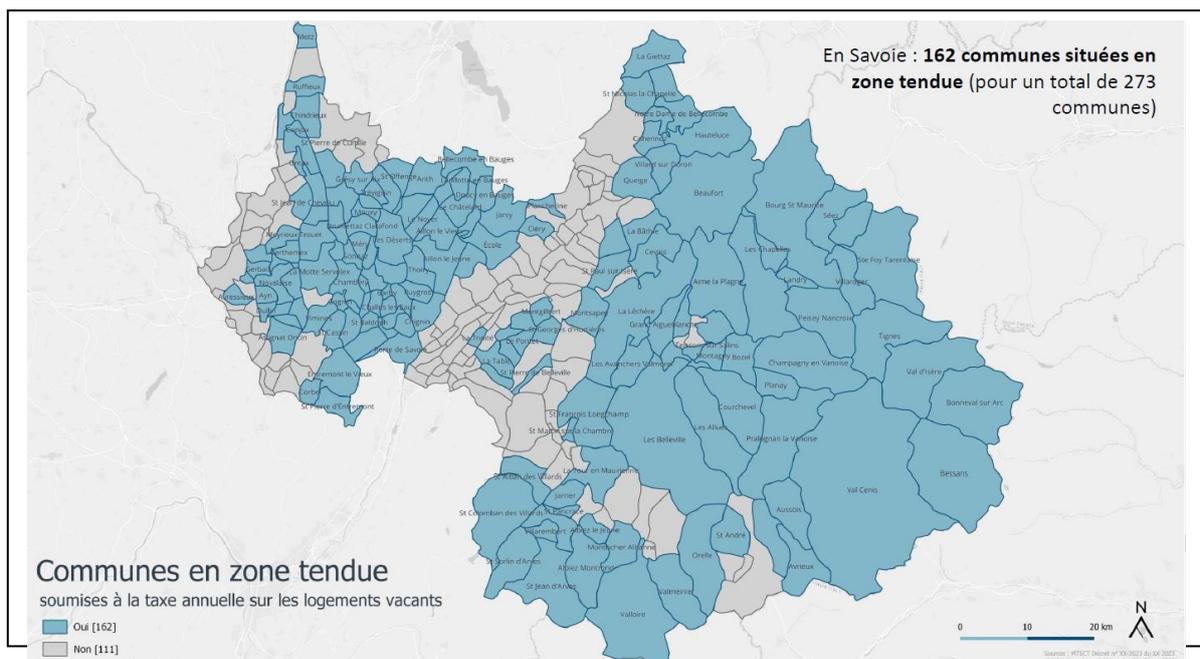
La Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) versée aux communes disparaît et devient la Taxe sur les Logements Vacants prélevée par l'Etat.

La Loi de Finances 2023 est précisée par le Décret n°2023-822 du 25 août 2023 modifiant le Décret n°2013-392 du 10 mai 2013 relatif au champ d'application de la Taxe annuelle sur les logements vacants instituée par l'article 232 du Code général des impôts.

Cette mesure est destinée à lutter contre la pénurie de logements dans certaines zones dites « tendues ».

A compter de 2023 un grand nombre de communes touristiques ont été intégrées à la « zone tendue » de la politique du logement. Cette « zone tendue » comprend les territoires dans lesquels le marché de l'immobilier est sous forte tension du fait d'un décalage important entre l'offre et la demande de logement.

En Savoie, 162 Communes sont classées en « zone tendue ».



Source : Agence Alpine des Territoires - novembre 2023

La ville d'Aix-les-Bains est classée en zone tendue. Elle est donc concernée par ces nouvelles dispositions.

Cette nouvelle classification entraîne d'importantes évolutions pour les collectivités territoriales :

- Elle ouvre la possibilité de majorer fortement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, pour compenser la perte du produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants,

- La Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants est remplacée par la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) perçue directement par l'Etat.

Elle modifie aussi profondément la situation des propriétaires de logements : Les logements vacants deviennent automatiquement taxés par l'Etat à la TLV. La Taxe sur les Logements Vacants est prélevée par L'Etat. Elle représente 17% de la base cadastrale du bien en année 1 et 34 % de la valeur cadastrale du bien en année 2.

Cette nouvelle recomposition de la fiscalité locale donne moins de latitude aux communes. Elle peut conduire aussi les propriétaires fonciers à des stratégies d'adaptation et d'arbitrage.

La Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), appelée désormais Taxe d'Habitation peut désormais être majorée. La délibération pour être exécutive devait être prise avant le 1er octobre de l'année 2023 pour une application en année N+1. Le Maire d'Aix-les-Bains a fait le choix de ne pas appliquer cette possibilité de majoration. L'économie de la commune repose grandement sur l'activité thermale et touristique. La Municipalité souhaite préserver l'activité locative indispensable au soutien de l'économie et du commerce.

La Taxe annuelle sur les Logements Vacants (TLV) s'applique de plein droit à tous les propriétaires de logements vacants et vides au 1^{er} janvier. Elle sera perçue par l'Etat en 2024.

La Commune perd donc un produit de 139 173 euros (montant perçu en 2023) sur la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants. L'Etat s'est engagé à pallier financièrement cette perte. Le montant à inscrire au budget 2024 sera de l'ordre de 100 000 euros.

c. Le filet de « sécurité inflation »

Le filet de « sécurité inflation » a été mis en place par le Gouvernement en 2022 pour permettre aux communes et intercommunalités de faire face à la dégradation de leurs comptes.

Pour en bénéficier plusieurs conditions cumulatives devaient être remplies.

La commune devait avoir une perte d'au moins 15 % d'épargne brute en 2023 par rapport à 2022. Le potentiel fiscal par habitant devait être inférieur au double de la moyenne de la strate et la hausse des dépenses d'énergie en 2023 supérieure à 50% de la hausse des recettes de fonctionnement.

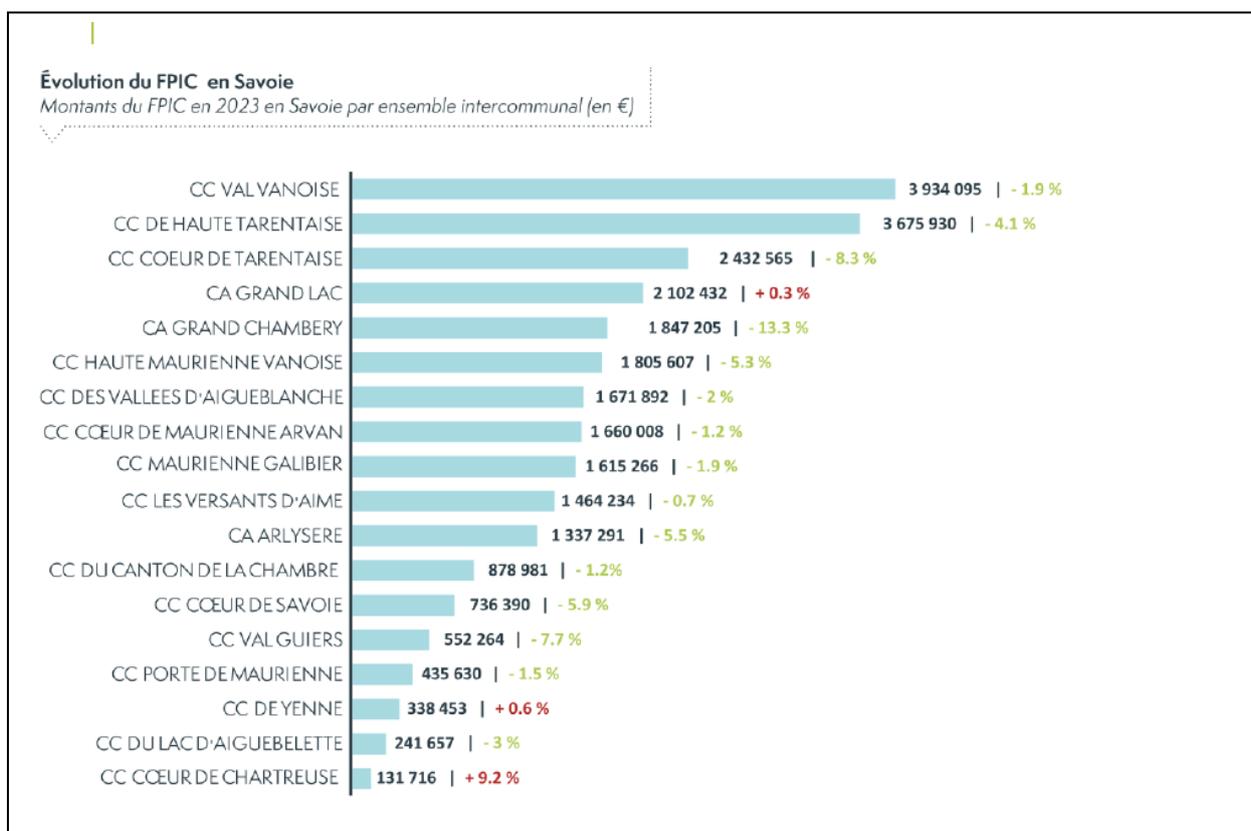
Au regard de sa bonne situation financière, la commune d'Aix-les-Bains est appelée fin 2023 à procéder au reversement de la somme de 259 797 euros au titre du filet de sécurité.

Les produits sur la fiscalité étant supérieurs aux prévisions prudentes lors de l'élaboration budgétaire permettent de procéder au remboursement de ce montant sans impacter les grands équilibres budgétaires.

d. Evolution du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

L'ensemble des collectivités savoyardes sont contributrices au FPIC mis en place en 2012, afin de compléter les mécanismes de péréquation de la DGF. Pour rappel, l'échelon de référence est l'intercommunalité. La part de Grand Lac correspond au niveau de son coefficient d'intégration fiscale et la part des communes membres au regard de leur potentiel financier par habitant et de leur population.

Montant du FPIC en 2023 des intercommunalités de Savoie



Source : Agence Alpine des Territoires - novembre 2023

Evolution des versements de la Ville au titre du FPIC depuis 2021

Sens	Section	Chapitre	Article code	Libellé	2021	2022	2023
D	F	014	739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	532 873,00	521 584,00	538 942,00

En 2023, le montant reversé par la ville d'Aix-les-Bains au titre du FPIC est de 538 942 euros, cela correspond à 25,6% du montant total annuel.

En 2024, il convient de prévoir prudemment une majoration de 5% du montant versé au titre du FPIC par la Ville d'Aix-les-Bains.

2. Les composantes favorables en matière d'élaboration budgétaire de la Ville d'Aix-les-Bains

Malgré les contraintes qui pèsent et qui résultent d'externalités négatives (le maintien à niveau élevé de l'inflation, la tendance haussière des taux d'intérêts et la réduction des liquidités sur les marchés financiers), la préparation budgétaire s'élabore également en s'appuyant sur les aspects positifs financiers de la ville d'Aix-les-Bains.

Le budget 2023 de la Ville en quelques chiffres

Budget principal de 77 millions d'Euros

51,5 millions en fonctionnement

25,5 millions en investissement

Plus de 10 millions d'euros sont investis chaque année pour la réalisation de grands projets d'amélioration du cadre de vie des Aixois

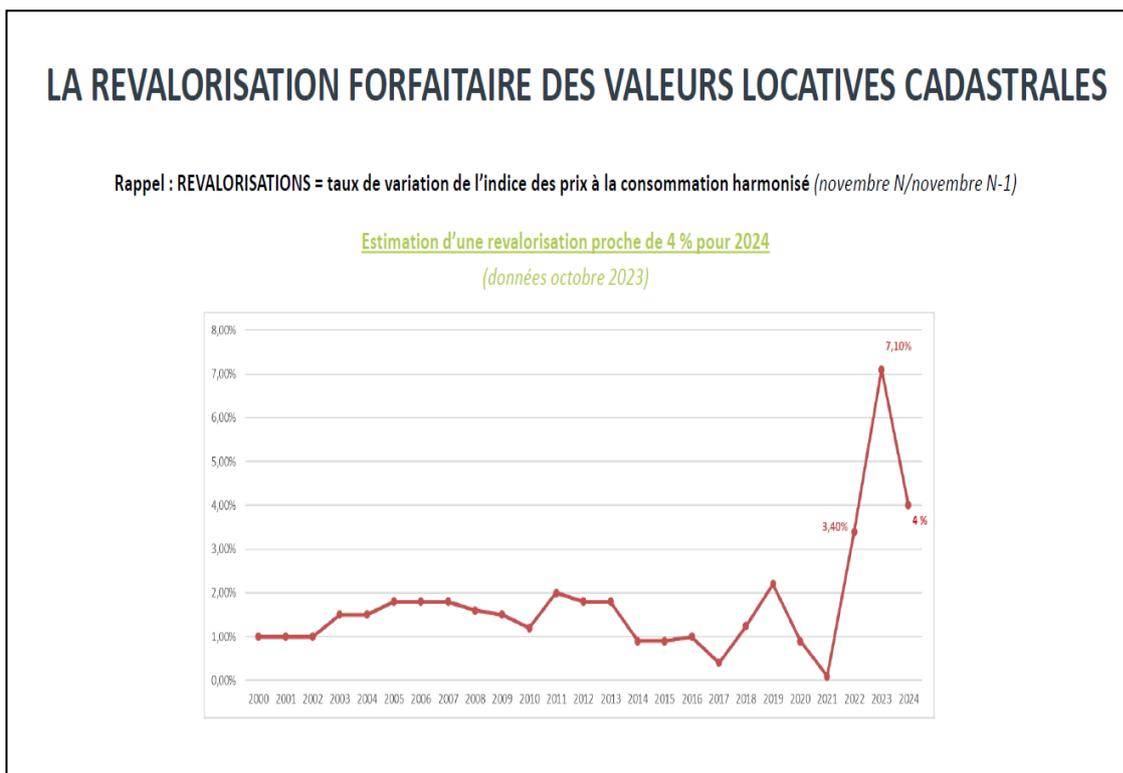
La situation financière de la Ville étant bonne, les montants du Plan Prévisionnel d'Investissement seront revus à la hausse.

a. La dynamique de la fiscalité locale se confirmera en 2024

Une belle dynamique du produit de la fiscalité en 2023 se confirmera en 2024 sans recours au levier fiscal.

Pas d'augmentation des taux de la fiscalité locale directe en 2024 Un engagement politique réaffirmé

Taux de la fiscalité	2023	Perspectives 2024
Taxe habitation	13,77%	13,77%
Taxe foncière	36,07%	36,07%
Taxe foncière non bâti	41,92%	41,92%



Source : Agence Alpine des Territoires - novembre 2023

En 2024, la hausse des bases des impôts locaux va se limiter à 3,9%, un taux encore élevé mais quasi deux fois moins important qu'en 2023.

Evolution des bases 2024 (prévisionnel)

Evolution des bases fiscales	2023 bases réelles	Prévisionnel 2024 avec + 3,9%
Taxe habitation sur les résidences secondaires	10 734 888 €	11 153 548 €
Taxe foncière bâti	52 467 742 €	54 513 984 €
Taxe foncière non bâti	105 533 €	109 648 €
Total	63 308 163 €	65 777 180 €

Source : Etat 1288M de la DGFIP - 6 décembre 2023

Evolution du produit de la fiscalité locale : impôts directs

Produit de la fiscalité locale	2023	Prévisions 2024
Taxe habitation sur les Résidences Secondaires	1 477 768 €	1 535 843 €
Taxe foncière sur le foncier bâti	18 937 235 € +3 240 375 € coefficient correcteur = 22 177 610€	19 663 194 € + 3 200 000 € coefficient correcteur = 22 863 194 €
Taxe foncière non bâti	44 239 €	45 964 €
Taxe habitation sur les logements vacants	139 173 €	Environ 100 000 € (compensation de l'Etat)
Total	23 838 790 €	24 545 001€

Source : Etat 1288M de la DGFIP - 6 décembre 2023

Le montant prévisionnel au Budget Primitif 2023 était de 23 564 371 euros.

Sur la base d'une revalorisation des bases de 3,9%, la recette prévisionnelle attendue en 2024 sera supérieure de l'ordre de 24 545 001 euros, soit une recette supplémentaire 2024 qui sera à minima de + 700 000 euros.

Le montant prévisionnel 2024 des bases sera affiné sur présentation de l'état 1259 de la Direction Générale des Finances Publiques, édité et transmis au premier trimestre 2024.

Les mécanismes de compensation et de péréquation permettent de corriger les pertes éventuelles. La Ville reçoit une compensation au titre des exonérations des taxes foncières.

Article Libellé	2021	2022	2023
Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	676 362,00	710 888,00	699 116,00

b. Des incertitudes sur les recettes liées la taxe additionnelle aux droits de mutation et taxe d'aménagement en raison du contexte économique

Taxe additionnelle aux droits de mutation

La taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux se maintient à un niveau élevé. A cette date, les dernières données 2023 n'étant pas connues, les chiffres 2023 correspondent à une projection prudente.

	libellé	2021	2022	2023
7381	Taxes additionnelles aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	3 125 300,05 €	2 940 443,83 €	2 850 000,00 €

Les droits de mutation à titre onéreux concernent les ventes dans l'ancien. Les chiffres montrent qu'une dynamique s'essouffle pour le moins. La hausse des taux d'intérêt conditionne la dynamique des transactions et des projets dans l'avenir. La poursuite de la hausse ou le maintien des taux actuels : les conditions sont actuellement défavorables au niveau du marché de l'immobilier.

Pour 2024, il conviendra d'être très prudent car même sur Aix-les-Bains, les transactions ont fortement diminué.

Taxe d'aménagement

Malgré la hausse des taux d'intérêt et un contexte globalement incertain les recettes se maintiennent à un niveau élevé confirmant l'attractivité de la commune. Il faut toutefois s'attendre à une baisse en 2024.

Les recettes en lien avec le recouvrement de la taxe d'aménagement sont de l'ordre de 475 000 euros de recettes nettes en 2023. Il convient de prévoir une baisse de 20% sur l'année 2024.

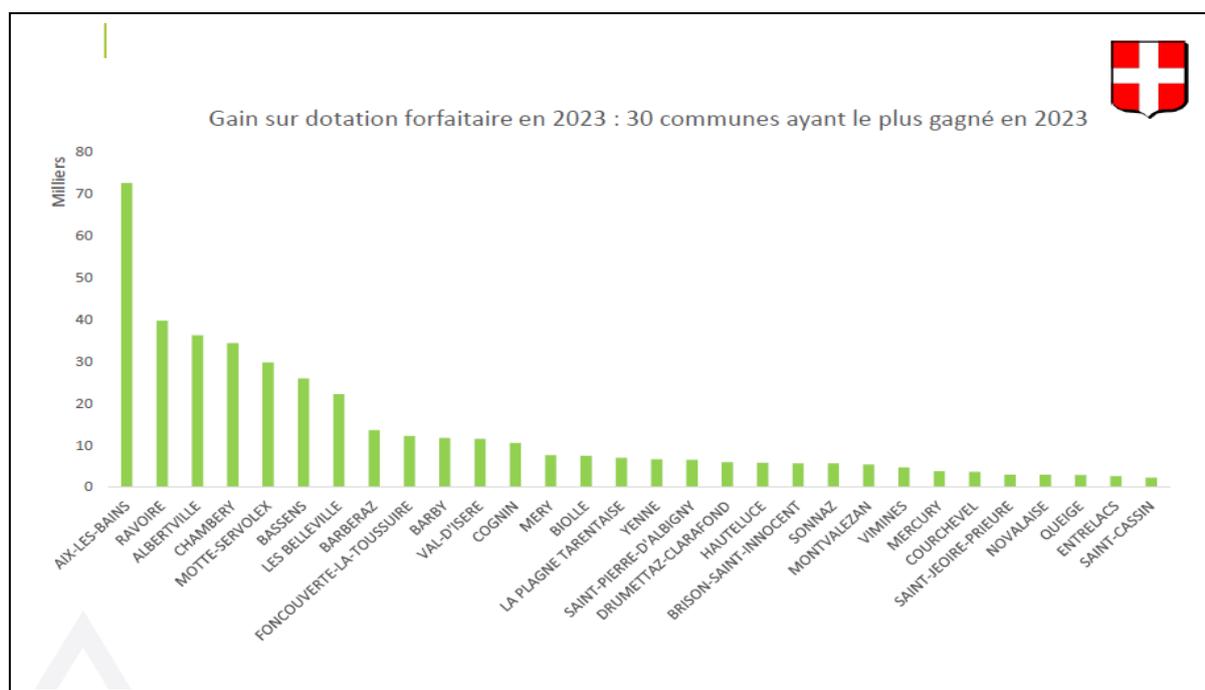
La baisse est également liée au changement du mode d'encaissement de la taxe d'aménagement qui est désormais collectée au moment à la date d'achèvement des travaux. La conséquence est que les recettes pour la Commune sont différées dans le temps.

c. La Dotation Forfaitaire se maintient grâce à l'augmentation de la population

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la Ville conserve une Dotation Forfaitaire de 3 050 000 euros en 2023. Ce n'est pas le cas de toutes les communes de Savoie. La population aixoise a augmenté de +1,1% entre 2015 et 2021. La population légale 2024 est donc de 32 401.

La dynamique de la Dotation Forfaitaire est confirmée. Cette évolution favorable s'explique par la dynamique de la population DGF de la Ville.

En 2024, le Comité des Finances Locales souhaite ouvrir un travail de réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement des Communes.



Source : Agence Alpine des Territoires - novembre 2023

Les prévisions budgétaires porteront sur une diminution de - 0,5% ou au mieux sur une stabilité de la dotation forfaitaire principalement due à l'augmentation de la population.

d. Les recettes liées aux attributions de compensation sont stables

L'attribution de compensation (AC) est le principal flux financier entre les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU).

Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à l'intercommunalité.

L'attribution de compensation (AC) reversée par Grand Lac à la ville d'Aix-les-Bains est fixée à 3 371 430 euros. Pour information, la somme est figée.

Les autres recettes : droits de place, taxe sur la consommation finale d'électricité et les taxes sur la publicité extérieure sont stables.

Les recettes liées aux droits de place sont en légère augmentation à 450 000 euros pour l'année 2023, il convient de reconduire ces recettes en 2024.

Article code	Article Libellé	2021	2022	2023
7336	Droits de place	485 618,50€	446 569,35€	450 000,00€
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	337 563,10€	643 950,00€	643 950,00€
7368	Taxes locales sur la publicité extérieure	103 524,50€	114 819,70€	110 356,57€

Le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie collecte pour les communes la taxe sur la consommation finale d'électricité.

S'agissant des prévisions pour 2024, le montant perçu par le SDES correspondra au produit perçu en N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricités consommées en N-2 et en N-3 et l'évolution de l'IPC hors tabac entre N-1 et N-2.

Sur les premières indications dont nous disposons, les quantités d'électricités consommées ont baissé de près de 8% sur le territoire alors que l'indice Indice des Prix à la Consommation a vraisemblablement varié de l'ordre de +4%.

Les montants reversés devraient donc diminuer mais dans des proportions qu'il reste à définir plus précisément.

De notre côté nous inscrirons plutôt une diminution du produit attendu au stade du BP 2024 équivalente à la baisse de la consommation.

e. Les produits des casinos, jeux et eaux minérales

En 2023, le produit des casinos (Grand Cercle et Poker Bowl) se maintient à un niveau élevé : il est attendu un niveau d'encaissement équivalent à celui de l'année 2019 de l'ordre de 3 700 000 euros.

La dotation pour les casinos au titre de la dotation Délégation de Service Public s'élève à 441 000 euros (contre 501 000 euros en 2021), en conformité avec les avenants 6 et 7 votés en cours d'année 2022.

Les produits financiers attendus en 2023 sont de l'ordre de 150 000 euros. Il s'agit essentiellement des recettes des dividendes versés par le Casino.

Le reversement sur les jeux et les paris hippiques est de l'ordre de 130 000 euros.

En ce qui concerne le produit des eaux minérales et eaux de source par la société SEAB : en 2023, la recette attendue est de l'ordre de 108 355 euros pour les eaux minérales et de 14 929 euros pour les eaux de sources.

Les sommes seront reconduites dans des proportions similaires en 2024.

f. Le fonds de compensation sur la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Cette recette est étroitement liée à la dynamique de la Collectivité et aux dépenses éligibles au FCTVA.

En 2023, le FCTVA en recette de fonctionnement s'élève à 20 976,37 € et le FCTVA en recette d'investissement s'élève à 549 691,87 €.

En 2024, ces montants seront reconduits en fonctionnement 21 000 euros et en investissement 550 000 euros.

Pour les années à venir, il s'agit d'une recette peu dynamique dans le sens où l'Etat dispose d'une enveloppe fermée (enveloppe de 220 milliards en 2024) qu'il redistribue en modifiant les critères régulièrement.

3. Bilan de l'année 2023 et perspectives 2024

a. Plan prévisionnel des investissements et Programmation pluriannuelle des investissements - Réalisations 2023 et perspectives 2024

En 2023, la Ville a adopté le Plan Prévisionnel des Investissements. Il a vocation à évoluer en fonction des besoins. Il sera actualisé et présenté ce jour à l'Assemblée délibérante par rapport séparé lors du vote du Budget primitif 2024.

Les AP/CP concernent les investissements suivants : l'extension du cimetière, création des bureaux LEPIC 2, la création des courts de tennis, la liaison douce lac/ville, l'ANRU 2 et la création d'un restaurant scolaire à l'école Franklin Roosevelt.

Les services mettent en œuvre les projets des élus pour le mandat 2020-2026.

b. Les principaux travaux de la Ville d'Aix-Les-Bains

Les services techniques comptent 150 personnes pour mener à bien les missions confiées :

- le service Voiries / Infrastructures / Déplacements, dont les missions sont les gros travaux d'aménagement ou de rénovation des voiries et espaces publics,
- le service Bâtiments, qui assure les travaux de gros entretien, de rénovation ou de constructions des bâtiments administratifs, scolaires, culturels ou associatifs et des infrastructures sportives,
- le service Gestion du domaine Public, gestionnaire des infrastructures de stationnement et délivrant les autorisations de travaux ou d'occupation du domaine public en lien avec des travaux publics ou privés,
- le Centre Technique Municipal, dont les missions sont l'entretien du domaine public, aussi bien en termes de propreté urbaine que de voiries ou de mobilier urbain, et des bâtiments de propriété communale,
- le service des Parcs et Jardins, en charge du fleurissement et de l'entretien des espaces verts et parcs urbains,
- la cellule mobilité, œuvrant sur les infrastructures de mobilité douce piétonnes et cyclables,
- le service comptabilité et marchés publics rattachés d'un point de vue fonctionnel à la Direction des finances, assure le suivi administratif et financier des crédits alloués aux services techniques et des marchés de travaux afférents.

En 2023, l'activité a été principalement marquée par :

Mobilité douce et voirie communale :

La rénovation de voiries à hauteur d'un million d'euros (avenue de Saint-Simond, avenue de Verdun, avenue Victoria, trottoirs rue de Genève, cheminement piétonnier du bord du Lac,)

L'aménagement des espaces publics (Chemin des Biatres, Place de Lafin, place basse des Hauts de Marlioz)

La rénovation d'environ 1 kilomètre de trottoirs (rue Jean Monard, boulevard de Paris, avenue Victoria)

Cimetière :

Extension du cimetière avec la création de 214 emplacements de caveaux et 546 emplacements columbarium.

Equipements communaux :

Réaménagement de 5 courts de tennis en terre battue et création de 2 padel-tennis

Mise en conformité de sécurité incendie du gymnase Pierpont Morgan

Rénovation de la terrasse extérieure du Restaurant du Golf Club

Extension du foyer du club de football

Hippodrome: Travaux de renaturation du Tillet engagés par le CISALB

Installation des services publics :

L'année 2023 est marquée par d'importants travaux avec l'aménagement de locaux au LEPIC 2 et la rénovation des locaux de l'ex Hôtel des Finances.

Perspectives 2024

Il sera proposé un niveau d'investissement permettant l'entretien, le développement de la Ville et l'adaptation aux conditions climatiques et énergétiques.

- 1,3 M€ pour l'entretien et la rénovation du patrimoine routier et les trottoirs (1 km de trottoirs),
- Poursuite des travaux chemin des Biatres,
- Réaménagement du Boulevard Généraux Forestier,
- Réfection du Boulevard des Anglais suite aux travaux eau potable de Grand Lac,...
- Remplacement de la passerelle Sierroz,
- Chemin Honoré de Balzac pour les Hauts de Marlioz et poursuite de l'aménagement de la place Basse pour un montant de 600 000 euros,
- Entretien des bâtiments communaux : une enveloppe annuelle est prévue pour la rénovation, la sécurité et l'accessibilité des locaux,
- Construction d'un pump track / skate park pour 1,2 M€,
- Etude du projet de rénovation du bâtiment occupé par le club d'aviron.

c. Nature et Cadre de vie des Aixois

L'objectif pour 2024 est de poursuivre l'amélioration de la qualité de vie au quotidien des Aixois et des Aixoises grâce à l'implication forte des services de la Ville.

Les interventions au quotidien des services de la Ville pour le nettoyage du domaine public, l'entretien des routes et de la signalisation routière, l'embellissement des espaces verts rendent la commune particulièrement agréable à vivre.

La Ville poursuit également l'entretien et l'amélioration des bâtiments communaux permettant un accueil de qualité des utilisateurs.

Le remplacement des cheminements en lattes de bois par du béton matricé (Bord du Lac) permet d'améliorer la mobilité douce.

La Ville, une fois de plus, a été récompensée avec le renouvellement du label 4 Fleurs délivré par le Comité National des Villes et Villages Fleuris.

La mise en place de corolles d'ombrage place du Mollard offre de nouveaux espaces ombragés.

Le bassin ornemental du Boulevard Ferrié était hors service depuis plusieurs années, il a été réparé et remis en service en 2023.

Perspectives 2024

Etudes de faisabilité pour le réaménagement de la place Mollard et de ses abords.

Ces éléments sont développés et complétés dans le cadre du rapport relatif au Plan Prévisionnel d'Investissements.

d. Urbanisme et foncier : ANRU 1 ET ANRU 2

Des projets de rénovation urbaine de grande ampleur

Objectifs

Faire évoluer l'image des quartiers

Requalifier les espaces urbains : espaces et équipements publics

Favoriser la mixité sociale

Deux secteurs de la Ville sont concernés :

ANRU 1 : Quartier Sierroz/F-Roosevelt, (convention signée en 2008, projet finalisé)

Projet de l'ordre de 86 millions d'euros dont 11 millions pour la ville d'Aix-les-Bains.

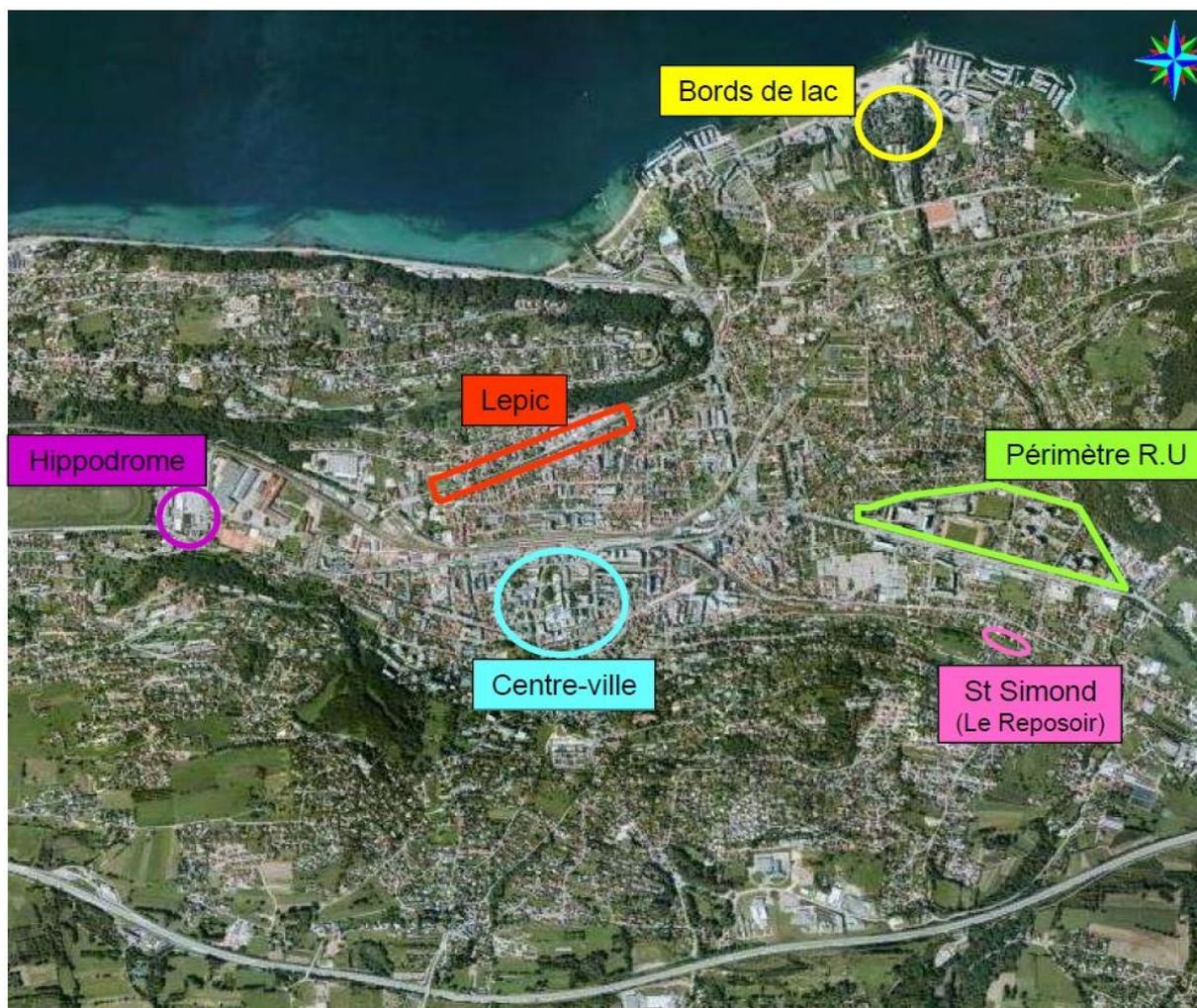
350 ménages relogés (4 tours de 75 logements chacune), 422 réhabilitations (isolation, travaux dans les appartements et les montées), création de nouvelles voiries, réhabilitation d'une école...

La mixité urbaine et sociale s'est développée grâce à la diversification de l'offre de logements sur le périmètre ANRU et sur les autres quartiers concernés par la reconstitution de l'offre (règle du « 1 logement détruit pour 1 logement reconstruit »)

Les services publics ont été étoffés sur le site par l'implantation de la Maison de quartier. Le secteur est largement desservi par les transports urbains à une fréquence soutenue.

L'ensemble des transformations réalisées est en lien direct avec la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) dont l'objectif est de pouvoir garantir un cadre de vie agréable pour les habitants une fois les changements de territoires effectués. Le travail de la GUP est indispensable.

Depuis la fin du projet, le quartier continue son évolution urbaine et sociale grâce à la réalisation de petits programmes de constructions. Cette dynamique d'ensemble démontre que la Ville évolue sans cesse et que le cadre de vie s'améliore.



ANRU 2 : Quartier les Hauts de Marlioz

La convention a été signée en 2019. Le projet en cours avec Grand Lac en tant que porteur de projet.

Projet d'environ 55 millions d'euros dont 6 millions pour la Ville (sur la durée du projet). Convention signée en 2019. Grand Lac est porteur de projet.

144 ménages ont été relogés (une barre de 165 m avec 9 montées), 130 logements en cours de réhabilitation, construction de nouveaux îlots d'habitat (diversification de l'offre de logements dans l'objectif d'apporter une mixité urbaine et sociale sur le quartier), des nouvelles voiries sont à créer ainsi que des espaces et équipements publics.

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Ville se poursuivent sur les deux années à venir :

-L'école élémentaire a fait l'objet d'une réhabilitation (thermique notamment) et le bâtiment sera accessible d'ici quelques semaines par une nouvelle entrée.

-Aménagement de la place basse et de l'esplanade : des travaux sont actuellement en cours sur la place basse. Ils permettront de pouvoir accéder à l'école

directement depuis la colline habitée. Cet espace public sera complété par l'aménagement d'une esplanade dont l'équipement a été revu notamment au niveau des équipements sportifs et ludiques (aires de jeux réparties en fonction des âges des enfants). Une zone « libre » permettra également de développer des animations de quartier. Une présentation sera proposée prochainement aux élus, une fois le plan réactualisé. (Le cabinet Epodes est en charge de cette réactualisation.)

-Une crèche sera construite (VEFA via l'Opac de la Savoie) le long du boulevard de la Roche du Roi en remplacement de la structure existante (20 berceaux) située dans un bâtiment qui est voué à la démolition.

-ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) : cette structure fera l'objet d'une rénovation. Les travaux interviendront en même temps que ceux prévus au niveau de la mairie de quartier. (Calendrier prévisionnel : fin 2025).

-Voiries : la restructuration du quartier nécessite de reprendre certains tracés. Les travaux interviendront prioritairement sur la colline, à partir de l'automne 2024 puis se termineront sur le boulevard de la Roche du Roi.

Ce quartier bénéficiera d'une transformation urbaine grâce à la diversification de l'offre de logements avec :

- 37 logements en accession sociale,
- 77 logements en accession libre sur la base de petits collectifs adaptés à la typologie du site,
- 22 logements non LLS portée par Foncière logement,
- Vente de 54 logements sociaux (Sources 1 SOLLAR),
- Reconstitution de 40 LLS (dérogation).

e. Sécurité et tranquillité publique

La Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique (DSTP) est composée de deux services : la Police Municipale et le Service de Sécurité et de Salubrité Publique.

Au cours de l'année 2023, la Direction a œuvré sur les aspects d'amélioration de la tranquillité publique et la sécurité publique dans un contexte sécuritaire et international complexe.

Quelques exemples d'actions conduites en 2023 :

- La création d'une brigade moto pour lutter contre les infractions au code de la route tel que les rodéos mais aussi prévenir les accidents de la route par la mise en conformité imposée aux contrevenants qui détiennent des véhicules défectueux,
- Des actions de préventions dans les établissements scolaires notamment sur la thématique des trottinettes électriques et véhicules sans permis qui se démocratisent dès le collège et le lycée,
- La participation au Commission Intercommunale Sécurité et Prévention de la Délinquance ou encore l'organisation du Groupement Local du Traitement de la Délinquance pour améliorer la coopération police-justice,
- Le lancement d'un audit de sécurité de la vidéo protection pour détecter et si besoin supprimer toute faille de sécurité du réseau.

f. Éducation famille enfance et jeunesse

L'année 2023 est marquée par de multiples actions en faveur de l'éducation, de la famille, de l'enfance et de la jeunesse.

Avec la poursuite du programme d'amélioration du confort d'usage des locaux avec des améliorations importantes encore cette année.

La rénovation d'une classe à l'école de Lafin et rénovation du préau,
Les travaux d'entretien et d'embellissement dans les écoles,
La réhabilitation complète du centre de loisirs « Croc Loisirs »,
La poursuite de la revégétalisation des cours d'écoles (école de Choudy).

La Direction a également développé des actions de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires de la Ville et sur l'amélioration des conditions d'accueil.

Sur le plan évènementiel, la Direction a également organisé le 8 juin 2023 Festi'Familles qui a rassemblé un millier de personnes autour de services proposées aux familles aixoises dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Perspectives 2024

La revégétalisation des cours se poursuivra sur d'autres écoles en 2024.

La construction d'un nouveau bâtiment de restauration scolaire de l'école Franklin Roosevelt.

g. Action sociale obligatoire et facultative

L'action sociale obligatoire et l'action sociale facultative sont gérées par le CCAS ; c'est un Etablissement Public Local.

En 2023, la Ville a versé 617 000€ au CCAS et 8 000€ au titre de l'accompagnement financier sur le poste de facilitateur.

Aide sociale obligatoire

Poursuite des actions en lien avec les compétences obligatoires

Cela concerne les personnes sans domicile stable ayant un lien avec la Commune: 220 personnes domiciliées au CCAS au 29/11/2023.

Constitution des dossiers d'aide sociale légale : 165 dossiers d'aide sociale légale (aide à domicile, demandes de prise en charge des frais d'hébergement au titre des personnes âgées, demandes d'obligation alimentaire, demandes de prise en charge, demandes d'allocation compensatrice tierce personne et demandes diverses).

Actions sociales facultatives

C'est une enveloppe de 90 000 euros apportée à l'Aide alimentaire avec des tickets service, l'aide financière non alimentaire, les subventions aux associations, la mise à disposition d'un camion armoire positive et la prise en charge d'une partie des abonnements des Aixois non imposables de plus de 60 ans.

Tenue du registre des personnes vulnérables :

Canicule 2023: 924 visites à domicile entre juin et septembre 2023.

Suivi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active :

57 suivis effectués depuis le début de l'année 2023, soit 282 entretiens.

Habitat jeune :

Taux occupation 2023 : environ 92 %

30% sont des occupants en CDI, CDD ou intérim

32% sont en apprentissage

38% sont des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle, en contrats saisonniers...

En 2023 : élaboration du contrat d'objectifs avec la CAF pour la période 2024 - 2027.

h. Culture patrimoine musique

Service culturel :

Les missions du service culturel sont élargies et riches.

Le personnel contribue à l'amélioration du cadre de vie avec une diversité des lieux et une offre étayée et de qualité.

Conservatoire municipal :

En quelques chiffres,

33 enseignants artistiques de musique et art dramatique, dont 3 musiciennes intervenantes en milieu scolaire et une intervenante « musique adaptée » et 572 élèves, dont 65 % élèves aixois.

Disciplines enseignées : art dramatique, flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, basse électrique, flûte à bec, traverso, clavecin, cor, trompette, trombone, tuba/euphonium, percussions/batterie, violon, alto, violoncelle, contrebasse, harpe, chant, chant choral, piano, guitare, éveil musical, formation musicale, orchestres, ateliers, fanfare au Collège J-J Perret.

2022-2023 : de beaux projets pédagogiques collectifs ont été menés Vendredis du Conservatoire, projet « Kirin et le Dragon », concerts en extérieur...

Perspectives 2024

- Optimisation du fonctionnement administratif, technique et pédagogique du Conservatoire, remise en place du poste de régisseur, du gardiennage de la MAJ et des mises à disposition de l'auditorium,
- Elaboration collective et rédaction du Projet d'Etablissement 2024-2029, mise à jour du règlement intérieur et du règlement pédagogique,
- Remise en fonctionnement d'un Orchestre Symphonique du Conservatoire (c'est un évènement majeur, en arrêt depuis 10 ans), grands projets « Don Giovanni » (opéra, 23 mars 2024 au Théâtre du Casino), « Les Misérables » (comédie musicale réunissant 130 musiciens de toutes les classes, 16 mai 2024 au Théâtre du Casino), Vendredis du Conservatoire (concerts thématiques et créatifs un vendredi par mois), projets avec les écoles...

Une nouvelle dynamique partenariale se met en place depuis 2023.

Les thèmes de l'opéra et de la comédie musicale sont à l'honneur avec le Théâtre du Casino et les conservatoires rhônalpins, avec les services culturels municipaux.

Les professeurs et des associations artistiques du territoire ont à cœur de travailler et de partager une programmation culturelle avec les divers établissements scolaires et associations culturelles.

Bibliothèque Lamartine:

- 3 587 inscrits dont 1856 enfants et jeunes de moins de 18 ans,
- 139 479 documents prêtés,
- 62 291 documents disponibles,
- 25h hebdomadaires d'ouverture au public - 195 jours annuels,

Actions avec les scolaires : 79 accueils de classes (1887 élèves accueillis) sur l'année scolaire 2022-2023, soit 75% des élèves de maternelle et d'élémentaire des écoles aixoises qui ont bénéficié d'au moins un accueil de classe.

Temps fort de l'année 2023: les Journées Européennes du Patrimoine, avec une braderie de documents désherbés pour laquelle chaque agent de l'équipe s'est investi et des visites insolites de la bibliothèque proposées par des bibliothécaires le samedi 16 septembre. Plus de 1100 documents ont été vendus tout au long de la journée, ce qui permet ainsi de donner une seconde vie aux documents qui n'ont plus leur place dans la bibliothèque.

Plus de 50 personnes ont assisté aux visites insolites des bibliothécaires, témoignant d'un fort intérêt pour le métier. Les coulisses de la bibliothèque, les espaces non accessibles au public et les métiers en lien avec la culture ont particulièrement attiré l'attention des visiteurs qui se sont volontiers dit surpris de la variété des missions des bibliothécaires.

L'expérience sera renouvelée en 2024 et des visites insolites de la bibliothèque seront également proposées.

Perspectives 2024

En 2024, les travaux de rénovations sont prévus :

- automatisation des portes de l'entrée,
- rénovation des peintures du 1er étage,

Ces travaux ont en effet dû être décalés d'une année, en attente de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Musée Faure

Expositions :

Le Musée Faure a présenté deux expositions en 2023 :

- « Fenêtre ouverte sur le Japon »,
- « Alfred Boucher - 1945 : la Donation à la Ville d'Aix-les-Bains ».

Événements :

1 800 visiteurs accueillis pour les événements suivants :

- « Saint Valentin au musée »
- « Nuit des musées »,
- « Rencontres littéraires »,
- « Journées européennes du patrimoine »,
- Vernissage « Alfred Boucher - 1945 : la Donation à la Ville d'Aix-les-Bains ».

Fréquentations :

Sur l'ensemble de l'année 2023, le musée Faure a accueilli 14 000 visiteurs dont scolaires : 800 élèves de la crèche au lycée.

Au 15 décembre 2023, les recettes du musée s'élèvent à 44 232€.

Acquisitions :

En 2023, le musée a acquis 7 œuvres d'art, d'Alfred Boucher, de Utagawa Hiroshige et de Kitagawa Utamaro et de Charles Picart-Ledoux, pour un montant total de 49 900 €.

Restaurations des œuvres :

En 2023, le musée a procédé au nettoyage ou à la restauration de 8 œuvres, pour un montant total de 4 631€.

Perspectives 2024

Le projet de rénovation initié par la Ville en 2021 s'est poursuivi avec plusieurs axes d'avancée :

- La tenue de 3 conseils scientifiques dans le cadre de la rédaction du Projet scientifique et culturel du musée, qui sera présenté devant le Conseil municipal et la Commission du service des musées de France qui est composée de membres de musée Rodin, du musée d'Orsay, du musée des Beaux-arts de Lyon et du Département en charge des recherches de provenance au Ministère de la Culture. Ce projet condensera les orientations du musée pour les 7 à 10 années à venir.
- L'avancée du projet muséographique de la future « La Villa-Collection d'Art » : sélection des œuvres, choix du discours, du parcours.
- Le marché de stratégie, communication et Naming avec la conception de la nouvelle charte graphique du musée : « La Villa-Collection d'Art ».
- Le lancement du concours architectural avec à ce jour trois équipes lauréates qui travaillent pour remettre une maquette et un projet avancé en mars 2024.
- La création d'un Fonds de dotation permettant d'accueillir des financements privés pour le projet.
- La création d'un Cercle de mécènes, le Cercle Jean Faure
- Rencontres des mécènes en juillet 2023
- Le lancement d'une souscription publique via la Fondation du patrimoine

Ville d'art et d'histoire

Les visites guidées menées par les 4 guides-conférencières du service ont accueilli en 2023, 10 856 visiteurs.

Les événements organisés par le service Ville d'art et d'histoire en 2023 ont accueilli 6 000 visiteurs.

En 2023, la Ville a acquis « Le Cavalier », Robert Di Credico, Résine pour un montant de 12 000 €.

Services archives et patrimoine

La collecte d'archives des deux entités a été particulièrement importante en 2023.

Le déménagement de plusieurs services municipaux (Services techniques, service titres et CCAS), puis celui de la plupart des services de Grand Lac expliquent nos plus de 262 mètres linéaires (soit environ 3 000 boîtes d'archives) récoltées.

La fréquentation des archives se maintient mais la part de communication de documents administratifs augmente alors que la part relative à la recherche "scientifique", universitaire ou amateur est moins active ces dernières années.

La vie culturelle des archives s'est organisée autour de plusieurs expositions :

- ✓ Fin de l'exposition *Capharnaüm* au Musée Faure, une nouvelle exposition *Jours de Joies*, place des thermes, de septembre à décembre 2023 et la mise en ligne de l'exposition virtuelle *Aix l'Impériale*,
- ✓ Visites guidées d'expositions pour des publics spécifiques (Personnes âgées ; Conservateurs de l'Institut National du Patrimoine),
- ✓ Conférence en résidence Sénior ou pour la Société d'Art et d'histoire, interventions pour le stage de l'INP; préparation d'ateliers pour une classe du lycée de Marlioz...

i. Sport et évènements

Les missions du service des sports sont multiples.

Permettre au plus grand nombre d'Aixoïses de pouvoir pratiquer un maximum de sports.

Mise en valeur du patrimoine naturel exceptionnel entre lac et montagne : enseignement scolaire, École Municipale des Sports, stages...

Développement de la synergie sport et tourisme.

Soutien au mouvement sportif local : équipements sportifs, travaux, subventions, manifestations.

Développement de l'image sportive de haut niveau de la ville : CASA (Club des Ambassadeurs Sportifs Aixoïses).

La ville d'Aix-les-Bains est particulièrement dynamique avec :

- 69 associations sportives, 50 disciplines et 16 associations sportives scolaires, regroupant 10 500 licenciés sportifs.
- Le service des sports assure la gestion de 71 sites : dont un hippodrome, un golf, une base nautique de voile, une base nautique d'aviron, un stade d'athlétisme, un complexe de tennis, deux complexes de gymnastique, un centre équestre, un dojo, un skate park, des salles de sport spécialisées : billard, tennis de table, un gymnase, deux stands de tir, 1 boulodrome, un foyer de ski de fond, un club de plongée, un club de ski nautique, un parcours sportif, deux restaurants.

La ville d'Aix-les-Bains a accueilli l'équipe Nationale de Rugby de la Namibie du 29 août au 29 septembre 2023.

La coupe du Monde de Rugby 2023, évènement qui largement relayé dans la presse a permis à la jeunesse de notre ville, touristes et curistes de suivre la coupe du Monde de rugby en côtoyant des sportifs de haut niveau.

L'équipe de Namibie a profité des installations sportives de qualité et rapidement accessibles : hippodrome, salle de musculation, thermalisme et balnéothérapie, terrain d'honneur de football, halle des sports.

Les équipes professionnelles préparent leur saison en toute sérénité dans un environnement propice au travail et à la récupération.

La ville a également accueilli :

- L'équipe de Football du Paris FC du 8 au 16 juillet 2023
- L'équipe du Dijon Football Club du 17 au 23 juillet 2023

j. Services supports

Direction des finances et du contrôle de gestion

Direction support aux services opérationnels, avec près de 80 gestionnaires au sein des services opérationnels.

Au sein de la direction, l'expertise financière est au service des élus et des directions pour accompagner les projets et les services.

L'année 2024 sera marquée par la mise en place du nouveau référentiel comptable et budgétaire M57. La préparation en amont du transfert nécessite une coordination et une implication de l'ensemble des services pour pouvoir être dans les délais.

Des réunions de coordination seront programmées en 2024 pour accompagner les services gestionnaires.

En 2023, La direction a également entamé un travail sur la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier.

Le développement des compétences est au cœur des missions, avec une coordinatrice comptable en mesure de former les nouveaux arrivants sur l'outil informatique SEDIT.

Le service s'inscrit également dans une démarche d'amélioration permanente : les principaux modes opératoires sont disponibles pour faciliter le travail de chacun.

Fin 2023, la Commission des finances a travaillé sur le Règlement Budgétaire Financier. Le 19 décembre 2023, en séance, le Conseil municipal l'a voté à l'unanimité. Il se met en place dès 2024 pour le reste de la mandature. Il fait référence pour la gestion des finances.

Les procédures et modes opératoires sont désormais détaillés dans le Règlement Budgétaire et Financier. Voici quelques exemples de procédures détaillées :

- Procédure liée à l'élaboration du budget
- Procédure de validation du service fait
- Procédure de contrôle des dépenses
- Procédure de contractualisation des prêts de la Ville

Un travail concerté avec les directions permet de mieux suivre la réalisation des budgets. Des réunions hebdomadaires avec les services vont permettre d'anticiper les dépenses récurrentes annuelles pour assurer une meilleure planification sur l'année.

La gestion par le biais des autorisations de programme apporte une vision pluri annuelle des projets politiques du mandat 2020 - 2026.

L'intégration d'un référent pour la gestion des conventions va permettre prochainement de mettre en lumière de manière plus fine le soutien apporté par la Ville aux associations par le biais des subventions et des aides en nature.

A travers le versement des subventions de fonctionnement des associations : la procédure est revue et améliorée chaque année en s'appuyant sur les directions thématiques.

Direction des ressources humaines

Différents projets d'envergure ont été pilotés par la Direction des ressources humaines en lien avec les instances sociales :

- Prime Pouvoir achat (PPA) 01/01/2024
- Refonte RIFSEEP : ISFE mensuelle, IFSE « additionnelle », IFSE annuelle, CIA annuel
- Instauration de la Prime performance collective 01/01/2024 (professeurs et assistants d'enseignement artistique + filière police)
- Modalités de mise en œuvre du temps de travail

Direction des Systèmes d'informations

L'objectif reste de poursuivre la modernisation et la sécurisation des systèmes d'information. Le service informatique a revu son organisation pour la rendre plus optimale et pour permettre le développement des projets de la Ville.

Cette structuration du service permet :

- de mieux répondre aux demandes de modernisation et de sécurisation des systèmes d'information qui comprend plus de 500 utilisateurs,
- d'accompagner les utilisateurs avec une hotline performante et dédiée,
- de développer de nouveaux projets informatiques d'envergure.

L'année 2023 est marquée par la réalisation des projets suivants :

- L'externalisation des applications pour les services
- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
- L'inventaire physique du parc de la Ville et du CCAS
- La modernisation du parc informatique avec le renouvellement programmé des équipements
- La migration des serveurs et des systèmes de messagerie vers Outlook
- Le plan de renouvellement du parc informatique de toutes les écoles de la Ville.

Gestion et formation sur les données sensibles :

Travail sur la gestion des données personnelles et des données sensibles,
Création de la charte des systèmes d'information de la Collectivité,
Recrutement d'un délégué à la protection des données.

Perspectives 2024

Modernisation et sécurisation des serveurs,
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la refonte du site internet de la Ville, dont la mise en œuvre est prévue en 2024,
Déploiement de l'application « alerte citoyen ».

➤ TITRE IV : DÉPENSES DE PERSONNEL

1. Introduction générale : contexte général, emplois de la Ville d'Aix-les-Bains

Les charges de personnel constituent l'un des principaux postes de dépenses du budget communal.

La gestion de la masse salariale a été impactée par les hausses de salaire en cours d'année. Les dépenses sont incompressibles dans l'évolution de la masse salariale car liées à des mesures nationales :

- Revalorisation généralisée du point d'indice de + 1,5 % au 1^{er} juillet 2023,
- Revalorisation des bas salaires : jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires au 1^{er} juillet 2023,
- Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) reconduite en 2023,
- Prise en charge par la Ville des abonnements transport revue à la hausse.

En outre, l'année 2023 a été surtout marquée par la conduite de projets nécessaires pour sécuriser juridiquement les pratiques en matière de gestion ressources humaines.

Le maintien du pouvoir d'achat est en lien aussi avec les difficultés de recrutement. Pour pouvoir être attractif en matière de recrutement, la Ville se doit d'intégrer les enjeux structurels liés à un environnement concurrentiel du marché de l'emploi, au coût de la vie et à la pénurie de certaines compétences;

L'émergence de nouveaux métiers entraîne de fait différentes incidences en matière de ressources humaines : l'adaptation des agents dans les fonctions originelles en évolution, recrutement de profils spécifiques.

Il est donc important pour la Ville d'Aix-les-Bains de rester attractive pour attirer des personnels experts sur un territoire et des métiers en tension.

Le pilotage de la masse salariale s'inscrit dans cette démarche d'amélioration continue et globale de la gestion pour assurer un juste équilibre économique et social et doit tenir compte aussi d'un certain nombre de facteurs de variation externes et internes.

Refonte du régime indemnitaire

Maintien de la prime de fin d'année afin de garantir le même pouvoir d'achat aux agents communaux pour un montant de 572 euros bruts

Intégration du complément différentiel au sein du RIFSEEP modifié pour un montant de 515 euros bruts

Modification du temps de travail avec la mise en œuvre des 1607 heures par l'adoption du Règlement Cadre du Temps de Travail

Amélioration de la protection sociale employeur pour la mutuelle et augmentation de la participation pour les tickets restaurants, forfait mobilité durable.

2 Evolution des effectifs – Tableau des effectifs

EFFECTIF SUR EMPLOIS PERMANENTS						
STATUT/ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TITULAIRES & STAGIAIRES	503	516	526	533	532	532
CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS	122	109	110	97	111	117
TOTAUX EMPLOIS PERMANENTS	625	625	636	630	643	649
EFFECTIF SUR EMPLOIS NON PERMANENTS						
CONTRACTUELS NON PERMANENTS	5	8	12	45	38	15
EMPLOIS AIDES (<i>hors apprentis et adultes-relais</i>)	56	49	32	39	34	32
APPRENTIS	7	8	12	14	12	16
AUTRES (<i>professeurs des écoles, vacataires, allocataires chômeurs, SFT conjoints + prof. Études surveillées, adultes-relais</i>)	42	47	40	51	76	89
TOTAUX EMPLOIS NON PERMANENTS	110	112	96	149	160	152
TOTAUX EMPLOIS	735	737	732	779	803	801

3- Evolution des effectifs permanents par catégorie hiérarchique

Evolution des effectifs sur emplois permanents par catégorie hiérarchique

CATEGORIE	2019	2020	2021	TOTAL 2022	TOTAL 2023
A	50	48	45	51	54
B	87	74	75	99	103
C	488	514	510	493	492
TOTAUX	625	636	630	643	649

Effectifs sur poste projetés présents et rémunérés au 31/12/2023

Les fonctions des agents territoriaux de la collectivité sont amenées à évoluer vers un rôle renforcé de conseil, d'expertise ou de contrôle interne en lien avec les nouvelles obligations pesant sur la collectivité en matière de finances, commande publique, ressources humaines, déontologie ou protection des données.

Ce rôle intermédiaire relève de la catégorie B de la fonction publique territoriale.

De fait, une augmentation minimale des emplois de catégorie B et de catégorie A est à noter (en lien également avec des postes de direction avec forte expertise, vacants qui n'ont pu être pourvus que sur l'année 2023).

L'effectif des agents de catégorie C reste stable.

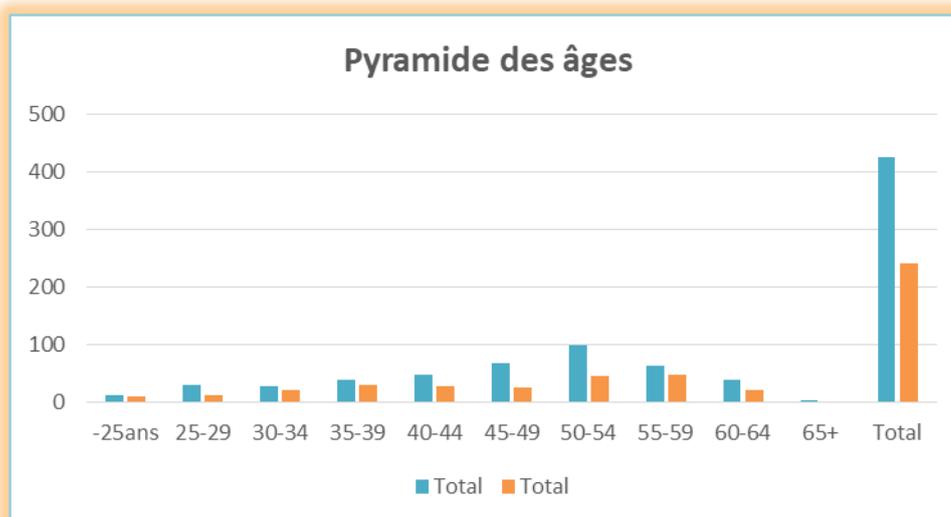
La répartition par filière est globalement cohérente avec la répartition constatée à l'échelle nationale pour les employeurs communaux.

La collectivité dispose toutefois d'une proportion plus importante de personnels dans deux des filières les plus représentées, à savoir la filière administrative et la filière technique.

La filière animation comporte quasiment le même nombre d'agents que la filière administrative. Elle comporte davantage de contractuels et moins de fonctionnaires compte tenu de la spécificité des métiers et des temps non complets.

4 - Pyramide des âges et répartition hommes femmes

Emplois permanents	CCAS 2023		Ville 2023		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
-25ans	0	0	12	10	12	10
25-29	1	0	28	12	29	12
30-34	0	0	27	21	27	21
35-39	1	2	36	27	37	29
40-44	4	0	43	26	47	26
45-49	3	0	62	23	65	23
50-54	3	0	94	44	97	44
55-59	2	0	60	47	62	47
60-64	1	1	37	19	38	20
65+	0	0	3	0	3	0
Total	15	3	402	229	417	232



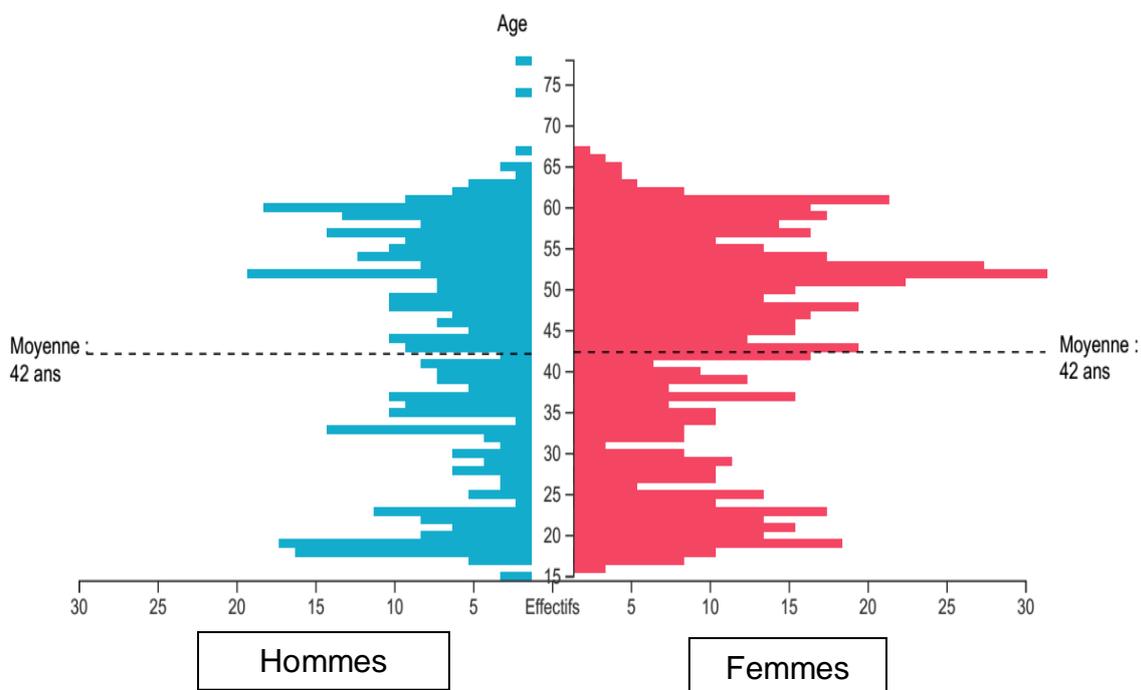
Au 31 décembre 2023, L'âge moyen des agents de la collectivité reste toujours de **42 ans** tous emplois confondus et de **45 ans** pour les emplois permanents avec des départs en retraite échelonnés dans le temps. En moyenne la collectivité enregistre 10 départs en retraite par an.

Les agents non titulaires sont plus jeunes : ce phénomène correspond à la nature des recrutements et à l'évolution de la Fonction Publique en général. A défaut de pouvoir recruter des agents titulaires, les postes sont ensuite ouverts aux agents contractuels. Les jeunes agents sont concernés, ils débutent leur carrière comme contractuels, ils présentent ensuite les concours et examens pour pérenniser leur emploi.

Certains acceptent un emploi à temps non complet en continuant leurs études ou dans l'attente d'un poste à temps complet tant qu'ils ne sont pas autonomes en terme de logement.

5. Répartition des effectifs en fonction du sexe

Pyramide des âges



L'âge moyen des femmes et des hommes est de 42 ans.
Les emplois féminins sont majoritaires.

6 Analyse sociologique de l'emploi territorial

Le vieillissement de la population, l'arrivée de nouvelles générations avec un rapport au travail différent, la crise sanitaire, les transitions numérique et écologique, tous ces phénomènes ont impacté considérablement le marché de l'emploi et, par voie de conséquence, l'emploi dans la fonction publique territoriale.

Dans un contexte de marché de l'emploi en tension, de nombreux départs à la retraite, de besoins croissants en compétences nouvelles, l'apparition de nouveaux métiers, la raréfaction des candidatures et la perte d'intérêt pour la fonction publique territoriale, la Ville doit s'orienter, dès lors, vers une nouvelle stratégie en matière d'emploi et de compétence et développer une approche prospective, une approche métier et une approche pro active vers les talents et les compétences.

Le vieillissement des effectifs et l'allongement de l'âge des départs en retraite sont également une évolution à prendre en considération. La Ville prend en compte ce risque et accompagne les agents en situation de demande de reclassement.

Les conditions de travail sont déjà et resteront donc une préoccupation majeure. Avec le vieillissement des effectifs les demandes de reclassements pour des motifs médicaux sont en augmentation.

La concertation au sein des organismes paritaires que sont notamment le Comité Social Territorial (CST) et la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT), prend toute son importance pour faire face aux défis présents et futurs. La collectivité va poursuivre son effort de redéploiement des effectifs via des mobilités internes, en retravaillant les organisations, en mettant en œuvre des dispositifs d'accompagnement au retour ou au maintien à l'emploi.

7 Evolution de la Masse salariale en 2023 et en 2024 (projection à partir des données connues)

En 2023, le montant de la masse salariale se situera aux environs de 26,8 millions d'euros.

La Ville d'Aix-les-Bains doit faire face à une augmentation de sa masse salariale, liée en partie aux mesures gouvernementales, non compensées, concernant la rémunération de ses agents et à une politique volontariste pour maintenir des agents en poste et recruter.

Cette situation intervenant dans un contexte budgétaire contraint, du fait de l'incertitude de la progression des recettes de la Collectivité, ne doit toutefois pas être un frein à la mise en œuvre des orientations stratégiques décidées par celle-ci.

En 2024, en matière de ressources humaines, la Ville sera confrontée à de nombreux enjeux : la maîtrise de la masse salariale, le déploiement d'une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la définition d'une politique d'attractivité et de fidélisation des emplois communaux, la sécurisation des recrutements.

La maîtrise de la masse salariale s'appuiera sur une gestion prévisionnelle dynamique des emplois permettant d'impulser l'adaptation nécessaire des organisations et des moyens dévolus aux directions et services pour la réalisation de leurs missions. De même, les modes de fonctionnement et les procédures seront questionnés en vue d'une optimisation des pratiques, des moyens, et d'une constante amélioration de la qualité du service public.

Les départs en retraite annoncés doivent également être l'occasion d'une réflexion sur la gestion des effectifs afin d'optimiser l'organisation.

8 Evolution des dépenses de personnel : budget principal et budget annexe parkings

Budget principal : environ 26,8 millions d'euros
Budget annexe « parkings » : environ 250.000 euros.

Soit un total consolidé d'un peu plus de 27 millions d'euros. Par comparaison le montant consolidé issu du CA 2022 représentait 25,6 millions d'euros. Soit une augmentation de 5,4%. Augmentation conforme à ce qui est observé au niveau national. Ainsi *Les dépenses de personnel représentent une part importante du budget des collectivités et augmentent en raison de diverses décisions gouvernementales, notamment une revalorisation du point d'indice de la fonction publique, des mesures spécifiques pour les bas salaires et une prime "pouvoir d'achat". La masse salariale augmente de +5,1% sur l'ensemble de l'année 2023, en tenant compte de la revalorisation déjà mise en place en 2022. (Source : note conjoncture finances locales septembre 2023).*

Traditionnellement les communes sont encore plus touchées du fait de leurs missions essentiellement tournées vers le service à la population et donc de leur structure salariale.

La masse salariale demeure le poste de dépenses de fonctionnement structurellement le plus élevé de la Commune. Elle représente plus de 60% des dépenses totales de fonctionnement. Elle constitue donc un enjeu majeur de pilotage des dépenses de fonctionnement.

La masse salariale évolue de manière systématique par le seul effet des hausses de cotisations et du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Au-delà, l'effet « année pleine » de certaines évolutions réglementaires intervenues en 2022 (avec charges patronales afférentes), puis en 2023, notamment les augmentations successives du SMIC, les revalorisations salariales des agents (essentiellement de catégorie C), les reclassements successifs de plusieurs catégories d'agents, le dégel de la valeur du point d'indice, ont eu un fort impact sur le BP 2023.

Avec un niveau d'inflation toujours soutenue en 2023, le point d'indice a été réévalué de **1,5% au 01^{er} juillet 2023**, le BP 2024 sera impacté en année pleine.

Vient également s'ajouter la prime en faveur du pouvoir d'achat votée à l'échelle nationale de certaines catégories agents de la collectivité d'Aix-les-Bains : **la Prime Pouvoir d'Achat**, supportée par la collectivité a été souhaitée par le maire. Aucune compensation de l'Etat n'est prévue dans le dispositif. Le coût est de 340 000 euros pour la collectivité en 2024.

De même, **la refonte du régime indemnitaire initiée en 2023 se poursuivra en 2024** avec également une nouvelle étape : **la mise en place de la part variable du RIFSEEP (CIA)** liée à « la manière de servir ».

Cette progression s'avère indispensable pour pouvoir continuer à recruter des talents et des compétences.

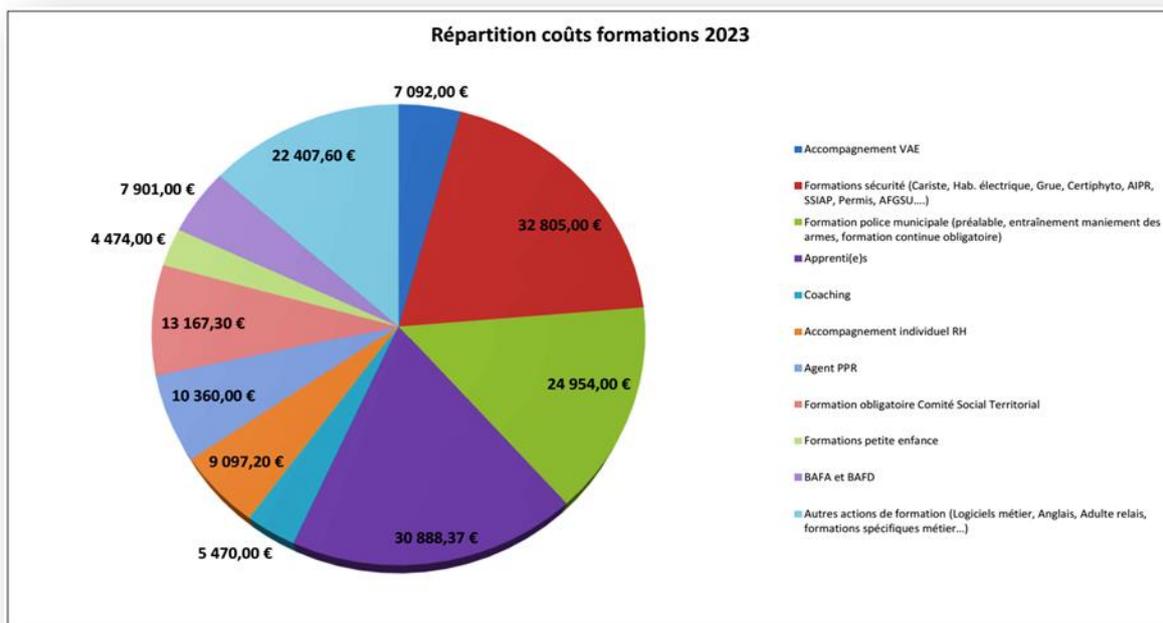
Perspectives 2024

Pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes), la projection de la progression de la masse salariale à périmètre constant sera d'environ 5%, soit une augmentation de 1,3M d'€. En revanche cette augmentation ne prend pas en compte une éventuelle hausse du point d'indice non connue à ce jour.

9 La formation du personnel en 2023

En 2023, Le budget annuel consacré à la formation s'élève à : 168 616,27 euros
En 2024, le budget de la formation sera reconduit dans des proportions similaires.

Répartition des formations en 2023



10 La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC)

Afin de maîtriser au mieux la masse salariale, la ville d'Aix-les-Bains va renforcer sa gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) en optimisant au mieux ses outils de suivi ou en les développant : organigramme, pyramide des âges, fiches de poste, tableau des emplois, règlement intérieur, plan de formation, intégration de critères d'évaluation axés sur les valeurs et principes de fonctionnement.

Plus qu'une question d'outils, cette gestion repose avant tout sur une volonté d'anticiper et de se préparer aux changements en articulation avec le projet politique de la Collectivité. Une politique de gestion des ressources humaines se déduit toujours de la stratégie souhaitée par les élus pour développer les services à destination des administrés.

Au-delà des éléments basiques de la définition même de la GPEEC, l'objectif stratégique et structurel est de contribuer à insuffler une culture de gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences aux encadrants à l'échelle du mandat.

Le travail sur la gestion prévisionnelle des effectifs engagé -visant la continuité d'un dialogue de gestion entre la Direction générale des services, les directions, la Direction des Ressources Humaines et les représentants du personnel- permettra d'anticiper les besoins futurs et les compétences nouvelles à acquérir.

Ce travail se fera dans la continuité des Lignes Directrices de Gestion approuvées par délibération du 29/03/20221 garantissant un bon équilibre femmes/hommes tant en matière de recrutement, de rémunérations, d'évolution professionnelle et de conditions de travail.

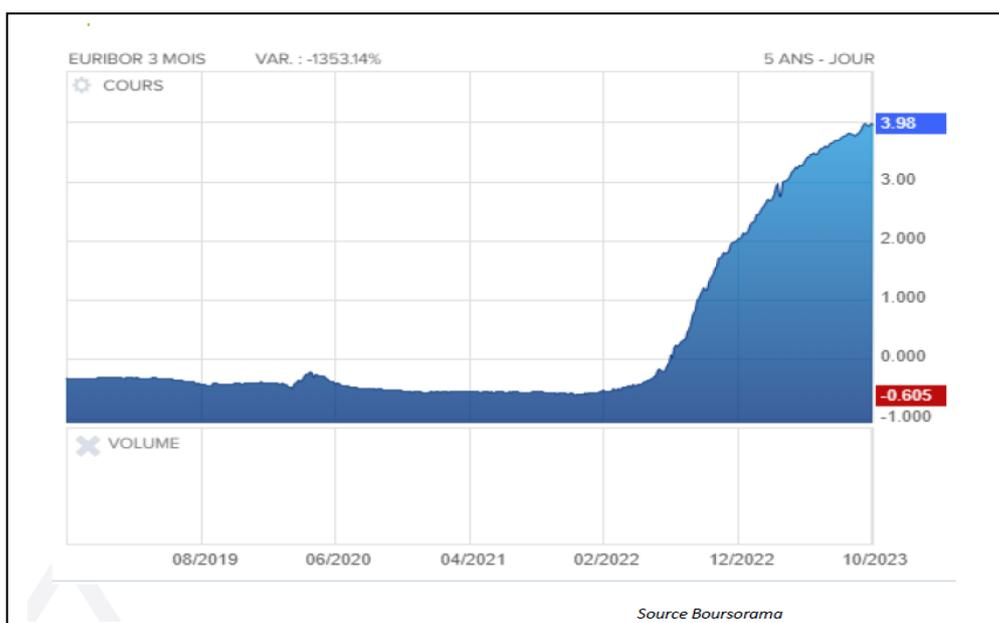
➤ TITRE V : GESTION DE LA DETTE

1. Synthèse - Contexte général en matière d'évolution des taux fin 2023

La fin de l'année 2023 est marquée par l'évolution à la hausse des taux à court terme et long terme.

Evolution des taux d'intérêt à court terme depuis 5 ans

Euribor 3 mois plus la marge de la Banque : index en hausse depuis 2018



A fin novembre 2023, les conditions de financement à taux fixe sur 20 ans sont de l'ordre de 5 %.

Certains établissements sont en manque de liquidités sur cette fin d'exercice et ne répondent que très partiellement aux demandes de prêt. C'est un constat et le signe d'une vive tension sur les liquidités disponibles.

La situation sur les marchés financiers reste instable.

La baisse des taux d'intérêt est attendue par tous les investisseurs privés et publics. Selon les analystes financiers, elle ne devrait pas intervenir avant la fin de l'année 2024.

2. Evolution de l'encours de la dette consolidée et du Partenariat Public Privé

Les données sur la dette sont consolidées. Il s'agit de la dette globale c'est à dire budget ville d'Aix-les-Bains et de l'emprunt Partenariat Public Privé, hors emprunts du budget annexe « Activités touristiques ».

La date d'extraction des données est le 14 novembre 2023 avec une date de visualisation au 31 décembre 2023.

Capital restant dû (CRD) au 31/12/2023	Taux moyen (Ex Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
35 084 054.28 €	2,19 %	16 ans et 10 mois	8 ans et 11 mois

A titre de comparaison, pour les villes dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants (source : Observatoire Finance Active de la Dette), le taux moyen de la dette au 31 décembre 2022 s'élevait à 2,27 %, la durée de vie résiduelle s'élève à 12 ans et 7 mois.

3. Ratios d'endettement de la Ville

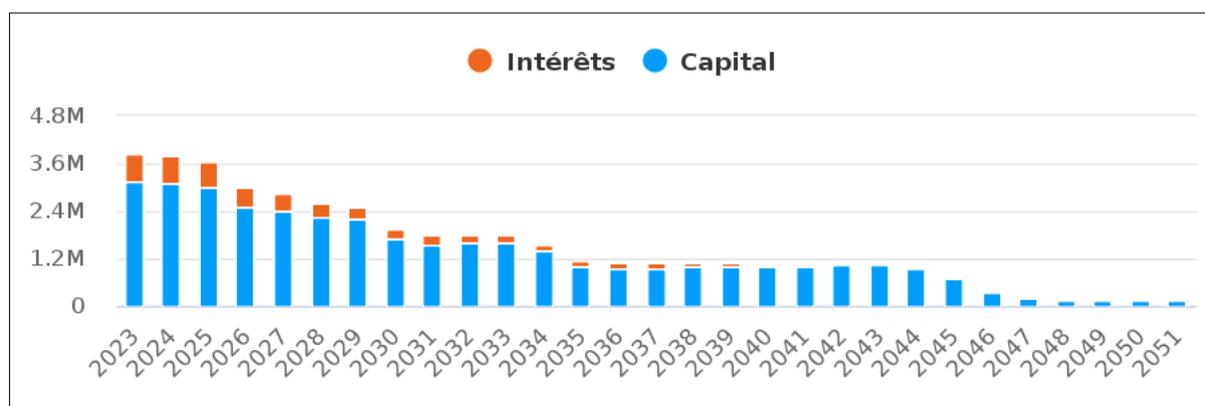
L'encours de la dette de la ville d'Aix-les-Bains présente donc des caractéristiques favorables tant en termes de niveau de taux et de durée même si la durée de vie résiduelle est légèrement supérieure aux moyennes.

La capacité de désendettement est un des indicateurs permettant d'évaluer la bonne santé financière d'une collectivité.

Fin 2022, la capacité de désendettement de la ville d'Aix-les-Bains est inférieure à 7 années.

4. Profil d'extinction de la dette sans nouvel emprunt

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2023	38 236 429,54 €	3 152 375,26 €	701 019,87 €	3 853 395,13 €	35 084 054,28 €
2024	35 084 054,28 €	3 091 995,08 €	720 833,04 €	3 812 828,12 €	31 992 059,20 €
2025	31 992 059,20 €	3 024 764,83 €	623 131,24 €	3 647 896,07 €	28 967 294,37 €
2026	28 967 294,37 €	2 481 355,97 €	516 793,80 €	2 998 149,77 €	26 485 938,40 €
2027	26 485 938,40 €	2 395 516,02 €	440 063,26 €	2 835 579,28 €	24 090 422,38 €
2028	24 090 422,38 €	2 245 839,08 €	376 848,10 €	2 622 687,18 €	21 844 583,30 €
2029	21 844 583,30 €	2 179 837,52 €	318 876,80 €	2 498 714,32 €	19 664 745,78 €
2030	19 664 745,78 €	1 704 130,59 €	270 171,84 €	1 974 302,43 €	17 960 615,19 €
2031	17 960 615,19 €	1 567 576,37 €	239 029,22 €	1 806 605,59 €	16 393 038,82 €
2032	16 393 038,82 €	1 586 275,23 €	210 940,31 €	1 797 215,54 €	14 806 763,59 €
2033	14 806 763,59 €	1 603 228,92 €	181 499,42 €	1 784 728,34 €	13 203 534,67 €
2034	13 203 534,67 €	1 416 478,92 €	150 593,64 €	1 567 072,56 €	11 787 055,75 €
2035	11 787 055,75 €	1 022 747,37 €	130 525,18 €	1 153 272,55 €	10 764 308,38 €
2036	10 764 308,38 €	960 107,40 €	119 196,30 €	1 079 303,70 €	9 804 200,98 €
2037	9 804 200,98 €	970 684,27 €	107 705,16 €	1 078 389,43 €	8 833 516,71 €
2038	8 833 516,71 €	981 570,48 €	95 559,63 €	1 077 130,11 €	7 851 946,23 €
2039	7 851 946,23 €	992 779,54 €	83 010,49 €	1 075 790,03 €	6 859 166,69 €
2040	6 859 166,69 €	1 004 325,41 €	70 231,83 €	1 074 557,24 €	5 854 841,28 €
2041	5 854 841,28 €	1 016 222,88 €	57 861,05 €	1 074 083,93 €	4 838 618,40 €
2042	4 838 618,40 €	1 028 487,41 €	45 634,39 €	1 074 121,80 €	3 810 130,99 €
2043	3 810 130,99 €	1 041 135,20 €	33 478,37 €	1 074 613,57 €	2 768 995,79 €
2044	2 768 995,79 €	971 462,32 €	21 639,77 €	993 102,09 €	1 797 533,47 €
2045	1 797 533,47 €	677 806,25 €	11 551,56 €	689 357,81 €	1 119 727,22 €
2046	1 119 727,22 €	336 296,56 €	7 933,68 €	344 230,24 €	783 430,66 €
2047	783 430,66 €	193 094,74 €	5 541,84 €	198 636,58 €	590 335,92 €
2048	590 335,92 €	145 819,41 €	4 285,95 €	150 105,36 €	444 516,51 €
2049	444 516,51 €	146 989,46 €	3 115,90 €	150 105,36 €	297 527,05 €
2050	297 527,05 €	148 168,92 €	1 936,44 €	150 105,36 €	149 358,13 €
2051	149 358,13 €	149 358,13 €	747,20 €	150 105,33 €	0,00 €



5. Partenariat Public Privé pour l'éclairage public (PPP)

Pour information, l'emprunt se termine fin 2025.

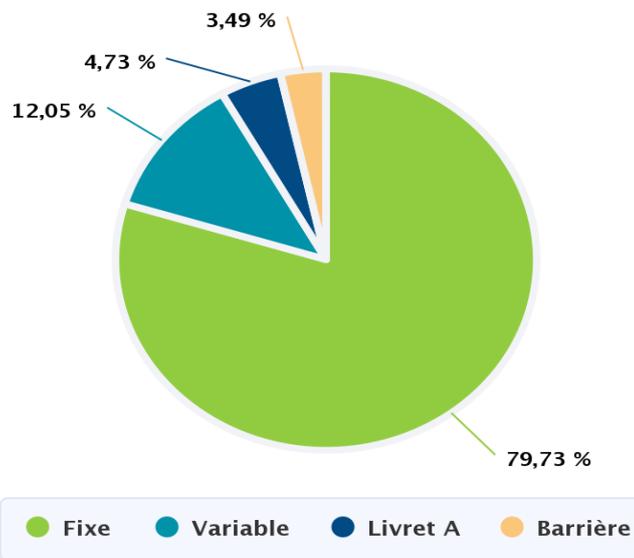
	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2023	652 848,36 €	210 947,23 €	24 147,74 €	235 094,97 €	441 901,13 €
2024	441 901,13 €	217 541,86 €	15 847,25 €	233 389,11 €	224 359,27 €
2025	224 359,27 €	224 359,27 €	5 266,01 €	229 625,28 €	0,00€

6. Répartition de la dette par type de risque et par prêteur

a. Répartition par type de risque (taux fixe, taux variable, indexé sur le livret A, Barrière)

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	27 973 075 €	79,73 %	1,68 %
Variable	4 228 024 €	12,05 %	4,40 %
Livret A	1 657 826 €	4,73 %	3,73 %
Barrière	1 225 130 €	3,49 %	4,07 %
Ensemble des risques	35 084 054 €	100,00 %	2,19 %



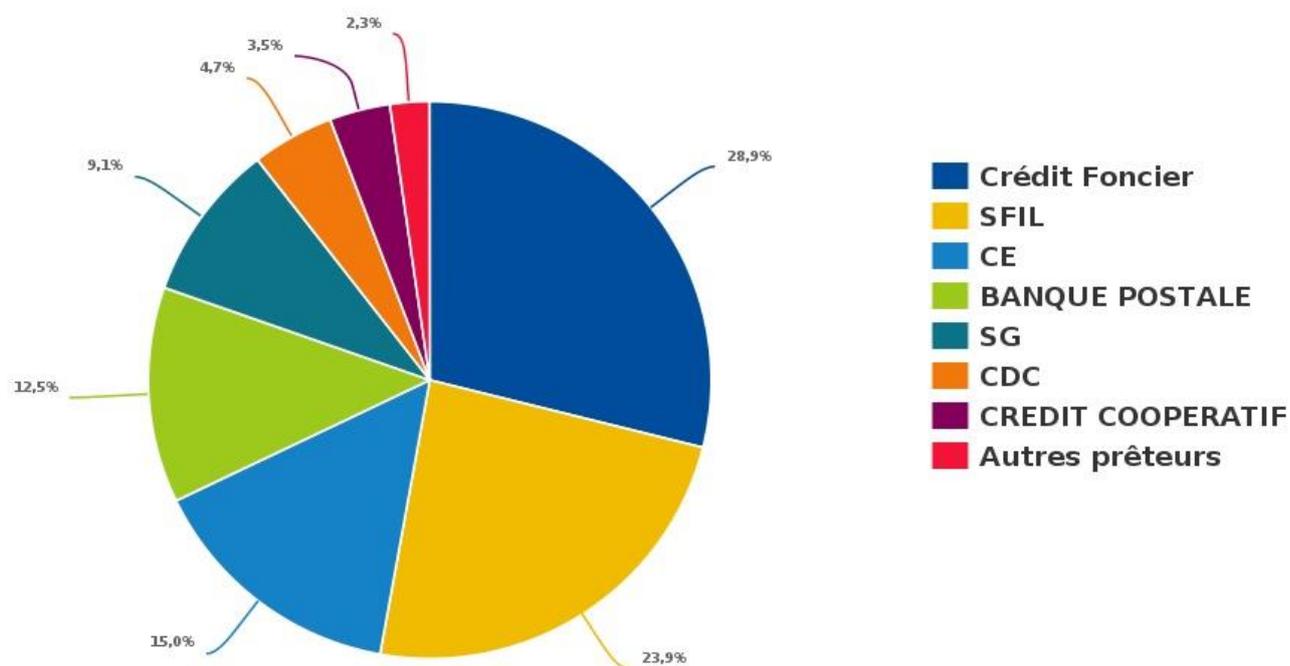
b. Répartition de la dette par organisme prêteur

La dette comprend 41 lignes d'emprunts réparties auprès de 10 établissements prêteurs.

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT FONCIER DE FRANCE	10 141 181 €	28,91 %
SFIL CAFFIL	8 393 924 €	23,93 %
CAISSE D'EPARGNE	5 280 114 €	15,05 %
BANQUE POSTALE	4 389 475 €	12,51 %
SOCIETE GENERALE	3 205 497 €	9,14 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 657 826 €	4,73 %
CREDIT COOPERATIF	1 222 814 €	3,49 %
Autres prêteurs	793 223 €	2,26 %
Ensemble des prêteurs	35 084 054 €	100,00 %

Répartition du CRD par banque



© Finance Active

Répartition du capital restant dû par établissement prêteur

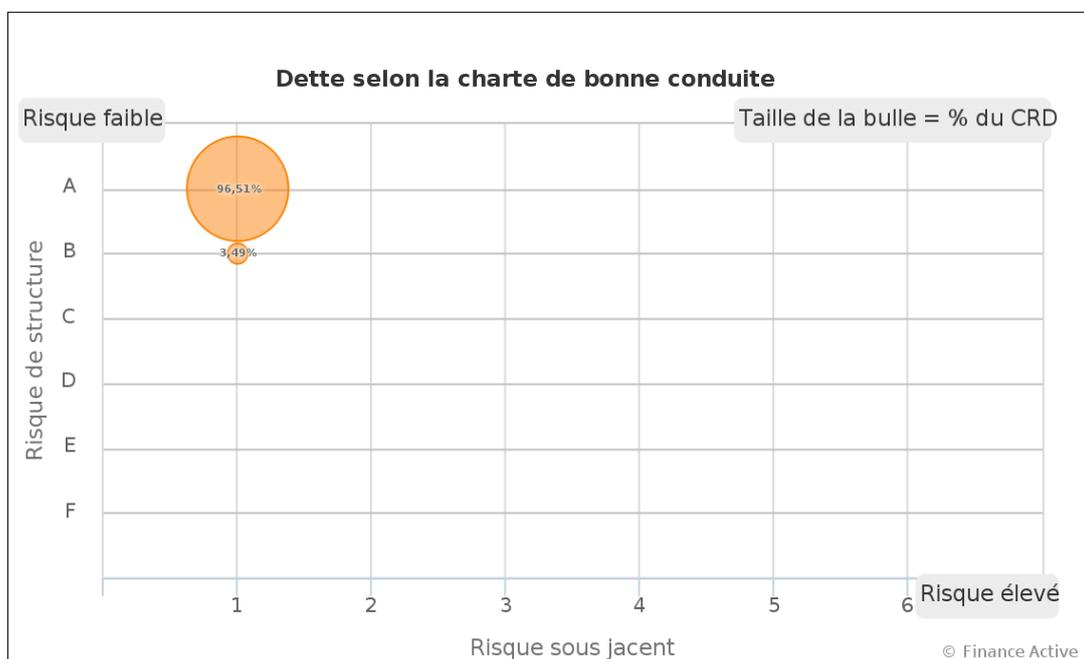
c. Positionnement sur la charte de bonne conduite (Charte Gisler)

La dette de la ville d'Aix-les-Bains est considérée comme sûre.

Elle ne contient pas d'emprunt « toxique ».

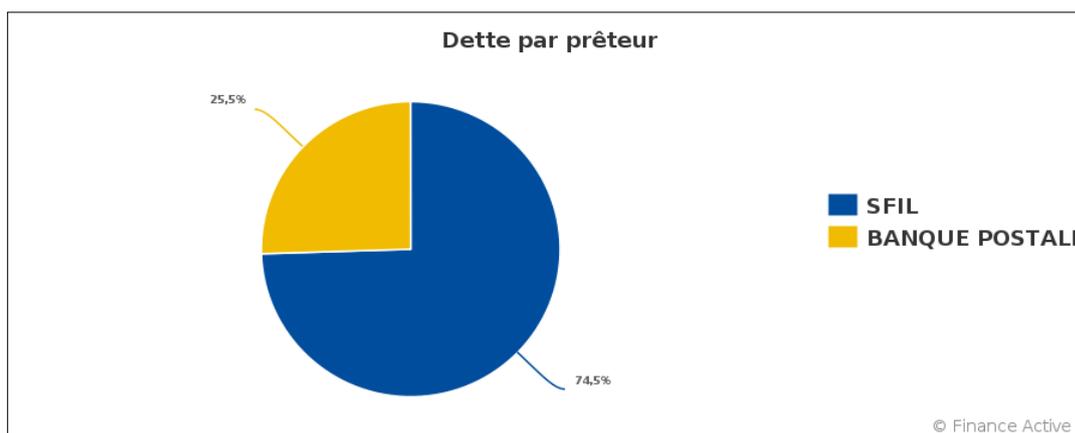
La dette de la Commune est classée 1A, classement avec une dette peu risquée.

La dette classée en 1B correspond à un emprunt qui prévoit un taux fixe à 3,94 % tant que l'euribor 1 mois reste inférieur à 6,00 %. C'est un produit de diversification non risqué.



Caractéristiques principales de la dette du Budget « Activités touristiques »
au 31 décembre 2023

Capital restant dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
720 488,97 €	1,08 %	17 ans et 4 mois	8 ans et 11 mois



	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2023	759 809,82 €	39 320,85 €	8 030,59 €	47 351,44 €	720 488,97 €
2024	720 488,97 €	39 675,05 €	7 594,79 €	47 269,84 €	680 813,92 €
2025	680 813,92 €	40 033,76 €	7 154,48 €	47 188,24 €	640 780,16 €
2026	640 780,16 €	40 397,04 €	6 709,60 €	47 106,64 €	600 383,12 €
2027	600 383,12 €	40 764,96 €	6 260,08 €	47 025,04 €	559 618,16 €
2028	559 618,16 €	41 137,54 €	5 805,90 €	46 943,44 €	518 480,62 €
2029	518 480,62 €	41 514,92 €	5 346,92 €	46 861,84 €	476 965,70 €
2030	476 965,70 €	41 897,10 €	4 883,14 €	46 780,24 €	435 068,60 €
2031	435 068,60 €	42 284,19 €	4 414,45 €	46 698,64 €	392 784,41 €
2032	392 784,41 €	42 676,19 €	3 940,85 €	46 617,04 €	350 108,22 €
2033	350 108,22 €	43 073,25 €	3 462,19 €	46 535,44 €	307 034,97 €
2034	307 034,97 €	43 475,37 €	2 978,47 €	46 453,84 €	263 559,60 €
2035	263 559,60 €	43 882,64 €	2 489,60 €	46 372,24 €	219 676,96 €
2036	219 676,96 €	44 295,16 €	1 995,48 €	46 290,64 €	175 381,80 €
2037	175 381,80 €	44 712,96 €	1 496,08 €	46 209,04 €	130 668,84 €
2038	130 668,84 €	27 471,72 €	1 052,11 €	28 523,83 €	103 197,12 €
2039	103 197,12 €	21 729,11 €	845,25 €	22 574,36 €	81 468,01 €
2040	81 468,01 €	21 834,99 €	657,77 €	22 492,76 €	59 633,02 €
2041	59 633,02 €	21 941,94 €	469,22 €	22 411,16 €	37 691,08 €
2042	37 691,08 €	13 959,31 €	294,64 €	14 253,95 €	23 731,77 €
2043	23 731,77 €	11 301,60 €	178,88 €	11 480,48 €	12 430,17 €
2044	12 430,17 €	10 030,17 €	73,10 €	10 103,27 €	2 400,00 €
2045	2 400,00 €	2 400,00 €	5,10 €	2 405,10 €	0,00 €

TITRE VI : LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DES BUDGETS ANNEXES

1. Budget annexe « activités touristiques »

L'Office de tourisme, gère le théâtre par convention de mandat, assure l'organisation de l'animation et de l'évènementiel.

La Chambre Régionale des Comptes ayant souligné que cette activité relève du domaine administratif, la Ville, par mesure corrective envisage courant 2024 de reprendre en régie la gestion du théâtre.

Renouvellement de l'offre de service au niveau du camping. Livraison et installation courant 2024 de 10 mobil homes et de 6 tentes bivouac sur pilotis pour un montant d'environ 420 000 euros.

En 2024, après le choix d'un maître d'œuvre, les travaux importants de rénovation du camping débuteront pour se terminer en 2025.

2. Budget « parkings »

Projet de mettre en service payant les parkings Daniel Rops et Rowing (parkings payants sur les 3 mois de la période estivale avec sur juillet et août une recette d'environ 1 000 euros jours), à l'instar de ce qui a été fait en 2023 pour le parking des Suisses. L'investissement est estimé à 400 000 euros.

Les tarifs seront identiques à ceux du parking des Suisses.

Des travaux importants de rénovation vont être menés sur le parking de la Chaudanne pour un montant compris entre 800 000€ et 1,2 M€ en fonction des choix techniques non encore arrêtés.

Calendrier budgétaire 2024



31 décembre 2023	Clôture de l'exercice budgétaire 2023 Date limite d'adoption des décisions modificatives relatives à l'exercice N-1
16 janvier 2024	Présentation du Rapport d'Orientations en DOB en Conseil Municipal.
21 janvier 2024	Date limite pour l'ajustement des crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre N-1 et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre entre les deux sections du budget 2023
31 janvier 2024	Date limite de mandatement et d'émission des titres de recettes pour les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et les opérations d'ordre budgétaire au titre de N-1 (journée complémentaire)
Mars 2024	Date de présentation et de vote du Budget Primitif de la Ville et des deux budgets annexes activités touristiques et parkings en Conseil Municipal
15 avril 2024	Date limite de vote du budget primitif après organisation d'un Débat d'Orientations budgétaires dans les 2 mois précédents
30 juin 2024	Date limite de vote du compte administratif N-1
15 juillet 2024	Date limite de transmission du compte administratif N-1 au Préfet
31 décembre 2024	Clôture de l'exercice budgétaire 2024